

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT
REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
vendredi 23 juillet 2021

N° DU RAPPORT	TITRE DU RAPPORT	PAGE
---------------	------------------	------

H - HORS COMMISSION

AD/230721/H/1	Formation et composition des commissions organiques	17
AD/230721/H/2	Désignation n°55 - Collèges publics du Département	18
AD/230721/H/3	Désignation n°82: Association Caisse Départementale d'Aide Immobilière (CDAI)	25
AD/230721/H/4	Désignation n°443: Association Folies Lyriques	27
AD/230721/H/5	Désignation n°87 : Le Printemps des Comédiens	28
AD/230721/H/6	Désignation n°61 : Établissements publics locaux d'enseignement et de formation agricole	29
AD/230721/H/7	Désignation n°59 : Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE)	30
AD/230721/H/8	Désignation n°361 : Commission consultative des services publics locaux du Conseil départemental	31
AD/230721/H/9	Désignation n°118 : Commission de délégation des services publics du Conseil Départemental	33
AD/230721/H/10	Désignation n° 562 : Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique- CDACi.	35

AD/230721/H/11	Désignation n° 453 : Commission Départementale d'Aménagement Commercial- CDAC.	36
AD/230721/H/12	Désignation n° 104 : Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)	37
AD/230721/H/13	Désignation n°68 : Université Montpellier 3 - Paul Valéry - Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales	39
AD/230721/H/14	Désignation n°66 : Université de Montpellier	41
AD/230721/H/15	Désignation n°64 : Institut Universitaire de Technologie de Montpellier - IUT	43
AD/230721/H/16	Désignation n°428 : I.U.T. de Béziers - Conseil de l'IUT	44
AD/230721/H/17	Désignation n°225 : FDI Habitat - Société anonyme d'habitations à loyer modéré	45
AD/230721/H/18	Désignation n°404 : Montpellier Events	46
AD/230721/H/19	Désignation n° 561 : Occitanie Events. Conseil d'administration et Assemblée générale.	47
AD/230721/H/20	Désignation n°227 : Société d'aménagement du Bassin de Thau SEMABATH	48
AD/230721/H/21	Désignation n°491 : Société publique d'exploitation des thermes de Balaruc-Les-Bains (S.P.L.E.T.H)	49
AD/230721/H/22	Désignation n°221 : Sud de France Développement	50
AD/230721/H/23	Désignation n° 31 : VIATERRA SAEML	51
AD/230721/H/24	Désignation n°35 : Centre de formation des maires et des élus locaux (CFMEL)	52

AD/230721/H/25	Désignation n° 498 : Entente interdépartementale des Causses et Cévennes	54
AD/230721/H/26	Désignation n° 401 : Entente pour la forêt méditerranéenne	55
AD/230721/H/27	Désignation n° 48 : Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien-SMETA. Comité Syndical	56
AD/230721/H/28	Désignation n° 463 : Syndicat mixte du bassin de l'Or - SYMBO	57
AD/230721/H/29	Désignation n° 51 : Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron-SMVOL. Établissement Public Territorial de Bassin- EPTB. Comité syndical.	59
AD/230721/H/30	Désignation n° 101 - Aéroport de Béziers - Cap d'Agde - Hérault - Occitanie	61
AD/230721/H/31	Désignation n° 100: Aéroport de Montpellier Méditerranée	62
AD/230721/H/32	Désignation n° 419 - Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)	64
AD/230721/H/33	Désignation n°98 : Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Hérault	65
AD/230721/H/34	Désignation n°39 : Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault (SYDEL)	67
AD/230721/H/35	Désignation n° 409 : Syndicat du Bassin du Lez- SYBLE (Mosson - étangs palavasiens).Comité syndical	69
AD/230721/H/36	Désignation n°386 : Syndicat mixte Autoroute numérique A75	71
AD/230721/H/37	Désignation n°500 : Pôle aéroportuaire Béziers - Cap d'Agde en Languedoc	72
AD/230721/H/38	Désignation n°312 : Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du grand site de Navacelles	73

AD/230721/H/39	Désignation n°382 - Syndicat mixte du grand site du Salagou - Cirque de Mourèze	74
AD/230721/H/40	Désignation n°380 : Syndicat mixte du pays Haut Languedoc et Vignobles	76
AD/230721/H/41	Désignation n° 43 : Syndicat mixte "Filière Viande de l'Hérault"	78
AD/230721/H/42	Désignation n°38 : Syndicat mixte pour l'administration, la gestion et l'animation du Parc Naturel régional du Haut Languedoc	79
AD/230721/H/43	désignation n°36 : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du domaine de Bayssan	81
AD/230721/H/44	Désignation n° 542 : ADEME - Dispositif HERABLE - Fonds chaleur Hérault	82
AD/230721/H/45	Désignation n° 543 : Agence de Coopération Interrégionale - Réseau "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle"- ACIR Compostelle. Conseil d'administration	83
AD/230721/H/46	Désignation n° 183 : Agence de l'eau - "Rhône Méditerranée"	84
AD/230721/H/47	Désignation n° 351 : Association PLIE EST HERAULTAIS	85
AD/230721/H/48	Désignation n° 560 : Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie-ARB Occitanie. Conseil d'administration.	86
AD/230721/H/49	Désignation 581: Conférence Régionale du Sport	87
AD/230721/H/50	Désignation N° 508 : Association Agropolis International. Conseil d'administration	88
AD/230721/H/51	Désignation n°265 : AIRDIE HERAULT	89
AD/230721/H/52	Désignation n°231:Allo maltraitance des personnes âgées(ALMA)	90

AD/230721/H/53	Désignation n° 575 : Association Architecture et Maîtres d'Ouvrage Occitanie Méditerranée (A.M.O.). Désignations au Conseil d'Administration	91
AD/230721/H/54	Désignation n° 514 : Association "Agrilocal.fr"	92
AD/230721/H/55	Désignation n°513 : Association de préfiguration en vue du classement au label Grand site canal du midi, du Malpas à Fontserannes	93
AD/230721/H/56	Désignation n°324 : Centre régional information jeunesse (CRIJ) OCCITANIE	94
AD/230721/H/57	Désignation n°396 : Association de prévention spécialisée (APS 34)	95
AD/230721/H/58	Désignation n° 379 : Association de valorisation des espaces des Causses des Cévennes (AVECC)	97
AD/230721/H/59	Désignation n° 442 : Association départementale des comités communaux feux de l'Hérault de forêts	98
AD/230721/H/60	Désignation n°237 : Association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État -AEPAPE 34	99
AD/230721/H/61	Désignation n°330 : Association départementale pour l'information sur le logement - ADIL	100
AD/230721/H/62	Désignation n° 440 : Association foncière - AFR - du plateau de Vendres-Sauvian-Sérignan	101
AD/230721/H/63	Désignation n° 489 : Association française d'agroforesterie	102
AD/230721/H/64	Désignation n°92 : Association des Gîtes de France Hérault et du Tourisme vert	103
AD/230721/H/65	Désignation n° 565 : Association Innover pour réussir son vieillissement- IRV. Conseil d'Administration- COPEX	104

AD/230721/H/66	Désignation n°213 : Association La Méridienne	105
AD/230721/H/67	Désignation n°532 : Association Réseau Local d'Initiatives (RLI) socio-économiques "Les Sablières" - Conseil d'administration	106
AD/230721/H/68	Désignation n°347 : Association Nationale des Conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)	107
AD/230721/H/69	Désignation N°214 : Association nationale des élus de la Montagne - ANEM	108
AD/230721/H/70	Désignation n°536 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut-Languedoc - CPIE HL. Désignations au Conseil d'administration	109
AD/230721/H/71	Désignation n°446 : Association pour le bassin de Thau	110
AD/230721/H/72	Désignation n°473 : Association pour le partenariat français pour l'eau	111
AD/230721/H/73	Désignation n°477 : Internat d'excellence de Montpellier	112
AD/230721/H/74	Désignation N°578 - Association Syndicale Autorisée (ASA) Liausson-Irrigation	113
AD/230721/H/75	Désignation n°84 : Association "Terres et Vin" de l'Hérault.	114
AD/230721/H/76	Désignation n° 210 : Association Vélo et Territoires	115
AD/230721/H/77	Désignation n°282 : ATMO OCCITANIE	116
AD/230721/H/78	Désignation n°372 : Comité 21 - Comité français pour l'environnement et le développement durable	117
AD/230721/H/79	Désignation n°287 : BRL. Conseil d'administration	118

AD/230721/H/80	Désignation n°112 : Comité consultatif de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	119
AD/230721/H/81	Désignation n°250 : Centre d'Aide par le Travail- (ESAT) Le Roc Castel - Le Caylar	120
AD/230721/H/82	Désignation N°190 : Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône Méditerranée	121
AD/230721/H/83	Désignation n°95 : Comité de massif "Massif central"	122
AD/230721/H/84	Désignation n°525 : Comité de suivi du bassin versant de la lagune de l'étang de l'Or	123
AD/230721/H/85	Désignation n°504 : Comité des usagers des routes départementales de l'Hérault	124
AD/230721/H/86	Désignation n°457 : Comité local du conseil fiscal et financier aux collectivités locales	125
AD/230721/H/87	Désignation n°527 : Comité national de suivi pour le programme opérationnel FSE 2014-2020	126
AD/230721/H/88	Désignation n°450 : Centre national de la fonction publique territoriale	127
AD/230721/H/89	Désignation n°123 : Centre pénitentiaire de Béziers	129
AD/230721/H/90	Désignation n°124 : Centre pénitentiaire de Villeneuve les Maguelone	130
AD/230721/H/91	Désignation n°261 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionales (CPIE)	131
AD/230721/H/92	Désignation n°505 : Comité régional de la biodiversité	132
AD/230721/H/93	Désignation n°209 : Comité Régional du Tourisme Occitanie	133
AD/230721/H/94	Désignation n°336 : Comté technique du patrimoine non protégé	134

AD/230721/H/95	Désignation n°128 : Commission académique de concertation de l'enseignement privé - CACEP pour l'Académie de Montpellier	135
AD/230721/H/96	Désignation n°179 : Commission départementale de l'emploi et de l'insertion – Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)	136
AD/230721/H/97	Désignation n°116 : Commission de constitution du jury criminel Cour d'assises	137
AD/230721/H/98	Désignation n°16 : Commission de gestion des arbres départementaux	138
AD/230721/H/99	Désignation n°547 : Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	139
AD/230721/H/100	Désignation n°449 : Commission départementale des espaces et itinéraires relatifs aux sports de nature - CDESI	140
AD/230721/H/101	Désignation n°548 : Commission de recours gracieux des indus RSA	142
AD/230721/H/102	Désignation n°139 : Commission de réforme des agents des collectivités locales de l'Hérault	143
AD/230721/H/103	Désignation n°121 : Commission départementale des impôts directs locaux	144
AD/230721/H/104	Désignation n°471 : Commission de suivi de site du dépôt pétrolier GDH de Frontignan	145
AD/230721/H/105	Désignation n°33 : Commission régionale de la forêt et du bois	146
AD/230721/H/106	Désignation n°207 : Commission Départementale des objets mobiliers	147
AD/230721/H/107	Désignation n°147 : Commission départementale des rapports locatifs	148
AD/230721/H/108	Désignation n°405 : Commission départementale des risques naturels majeurs	149

AD/230721/H/109	Désignation n° 114 : Commission départementale - Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur	150
AD/230721/H/110	Désignation n°481 : Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels CDVLLP	151
AD/230721/H/111	Désignation n° 173 : Commission départementale de la Présence Postale	152
AD/230721/H/112	Désignation n°466 : Commission départementale pour l'attribution de la bourse au mérite	153
AD/230721/H/113	Désignation n°106 : Commission départementale de la sécurité routière de l'Hérault	154
AD/230721/H/114	Désignation n°402 : Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté - COPEC	155
AD/230721/H/115	Désignation n°370 : Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural - COREAM	156
AD/230721/H/116	Désignation n°574 - Commission d'homologation des services en ligne au sein du conseil départemental - CD34 CHSL	157
AD/230721/H/117	Désignation n°133: Conseil de l'Éducation Nationale de l'Académie de Montpellier - CAEN	159
AD/230721/H/118	Désignation n°352 : Conseil académique des langues régionales	160
AD/230721/H/119	Désignation n°572 : Comité départemental des mobilités de l'Hérault	161
AD/230721/H/120	Désignation n°157: Conseil de famille des pupilles de l'État	162
AD/230721/H/121	Désignation n°135 : Conseil Départemental de l'Éducation Nationale - CDEN	163
AD/230721/H/122	Désignation n°153 : Conseil départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques(CODERST)	165

AD/230721/H/123	Désignation n°398 : Conseil départemental de sécurité civile	167
AD/230721/H/124	Désignation n°447 : Établissement public foncier d'Occitanie (EPF OCCITANIE)	168
AD/230721/H/125	Désignation n°516 : Fédération départementale des associations syndicales autorisées (ASA) d'irrigation de l'Hérault	169
AD/230721/H/126	Désignation n°272 : Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Hérault	170
AD/230721/H/127	Désignation n°499 : Conseil maritime de façade Méditerranée	171
AD/230721/H/128	Désignation n°388 : Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ)	172
AD/230721/H/129	Désignation n°403 : Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)	175
AD/230721/H/130	Désignation n°451 : Foyer des jeunes travailleurs Émile Claparède - Béziers	176
AD/230721/H/131	Désignation n°203 : Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres	177
AD/230721/H/132	Désignation n°235 : France Victimes 34	178
AD/230721/H/133	Désignation n°423 : Conservatoire des espaces naturels Occitanie (CEN - LR)	179
AD/230721/H/134	Désignation n°429 : Groupement d'Action Local (GAL)	180
AD/230721/H/135	Désignation n°557 Fonds de Développement de la Vie Associative - FDVA	182
AD/230721/H/136	Désignation n°569 : Fonds Pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique -FIPHFP Occitanie	183

AD/230721/H/137	Désignation n°467 : Gens de la mer - Service de Santé	184
AD/230721/H/138	Désignation n°478 : Gestion urbaine de proximité - Ile de Thau	185
AD/230721/H/139	Désignation n° 579 - Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-santé Occitanie	187
AD/230721/H/140	Désignation n°480 : Plan pluriannuel régional de développement forestier	188
AD/230721/H/141	Désignation n°551 : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets-PRPGD. Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi- CCES.	189
AD/230721/H/142	Désignation n°134 : Service départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation (ONACCVG 34)	190
AD/230721/H/143	Désignation n° 260 : Plate-forme humanitaire et de solidarité de l'Hérault	191
AD/230721/H/144	Désignation n°511 et 556 : Pôle d'échanges multimodal (PEM)	192
AD/230721/H/145	Désignation n°526 : Société coopérative d'intérêt collectif Mon Cuisinier	193
AD/230721/H/146	Désignation n°459 : Polytech'Montpellier	194
AD/230721/H/147	Désignation n°217 : SAFER Occitanie - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie	195
AD/230721/H/148	Désignation n°75 : Ports de plaisances communaux et port régional	198
AD/230721/H/149	Désignation n°278 : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de l'Orb	200
AD/230721/H/150	Désignation n°410 : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant Lez-Mosson-Étangs Palavasiens	201

AD/230721/H/151	Désignation n°520 : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN)	202
AD/230721/H/152	Désignation n°502 : Réseau des grands sites de France - RGSF	203
AD/230721/H/153	Désignation n°184 : Réserve naturelle du Bagnas - Agde et Marseillan	204
AD/230721/H/154	Désignation n°219 : SCA Huilerie-Confiserie Coopérative interdépartementale de Clermont l'Hérault	205
AD/230721/H/155	Désignation n°200 : SAGE - Commission locale de l'Eau (CLE)	206
AD/230721/H/156	Désignation N°296: Théâtre Molière - Scène Nationale de Sète - T.M.S	209
AD/230721/H/157	Désignation n°322 : Schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage	210
AD/230721/H/158	Désignation n°288 : Compagnie Nationale du Rhône- CNR	211
AD/230721/H/159	Désignation n°580: Schéma Départemental de l'enfance et de la famille	212
AD/230721/H/160	Désignation n°25: Commission de gestion de l'eau du barrage des Olivettes	214
AD/230721/H/161	Désignation n°26 : Commission de gestion du barrage du Salagou	215
AD/230721/H/162	Désignation n°308 : Institut Méditerranéen de l'Eau	217
AD/230721/H/163	Désignation n°537 : Itinéraire ' Grande Traversée du Massif Central VTT ' - GTMC-VTT.	218
AD/230721/H/164	Désignation n°468 : Commission de suivi de site de la zone industrielle du Capiscol - CSS	219
AD/230721/H/165	Désignation n°185 : Comité consultatif de la réserve naturelle d'Estagnol	220

AD/230721/H/166	Désignation n°515 : Canal des deux mers à vélo de l'Atlantique à la Méditerranée - Comité de pilotage	221
AD/230721/H/167	Désignation n°367 : Ligue pour la protection des oiseaux - Assemblée générale	222
AD/230721/H/168	Désignation n°566 : LIO Occitanie Transport - Commission des Transports Scolaires de l'Hérault- CDTS34	223
AD/230721/H/169	Désignation n°348 : Missions Locales (ML)	224
AD/230721/H/170	Désignation n°545 : Occitanie Europe - Assemblée générale	226
AD/230721/H/171	Désignation n°570 : Occitanie Livre & Lecture - Assemblée Générale	227
AD/230721/H/172	Désignation n°529 : Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique - OpenIG - Assemblée générale	228
AD/230721/H/173	Désignation n°577 : Open Data France - Assemblée générale	229
AD/230721/H/174	Désignation n°552 : Parlement de la Montagne - Assemblée	230
AD/230721/H/175	Désignation n°310 : Plan de déplacement des employés du Conseil départemental	231
AD/230721/H/176	Désignation n°329 : Plan de déplacements urbains (PDU) et Plan local d'urbanisme (PLU) -Montpellier	232
AD/230721/H/177	Désignation n°71 : Maisons de retraite	233
AD/230721/H/178	Désignation n°65 : Lycée de la mer Paul Bousquet	235
AD/230721/H/179	Désignation n° 439 : Plan de protection de l'atmosphère - PPA - Agglomération de Montpellier	236
AD/230721/H/180	Désignation n° 285 - Atelier Permanent d'Initiation à l'environnement urbain (APIEU)	237

AD/230721/H/181	Désignation n° 540 : Groupement de commandes pour la négociation des contrats de maintenance des ascenseurs des collèges publics de l'Hérault.	238
AD/230721/H/182	Désignation n°496 : Collèges publics - Groupement de commandes pour les marchés d'exploitation et de maintenance multi technique	239
AD/230721/H/183	Désignation n° 432 : Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault	240
AD/230721/H/184	Désignation N°83 : Association pour le développement et la valorisation de l'agriculture de l'Hérault (ADVAH)	242
AD/230721/H/185	Désignation n°241 : Maison d'enfants Bon Secours - Association Mas des Moulins (MECS)	243
AD/230721/H/186	Désignation n°246 : Maison d'enfants Mon Oustal- Association des œuvres sociales du Saint-Ponais (MECS)	244
AD/230721/H/187	Désignation n°257 : Maison d'enfants Marie Caizergues - Montpellier	245
AD/230721/H/188	Désignation n°521 : Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (Aire d'accueil des gens du voyage)	246
AD/230721/H/189	Désignation n° 531 : Conférence territoriale de l'action publique pour le Département de l'Hérault	247
AD/230721/H/190	Désignation n° 46 : EPTB Vidourle- Établissement Public Territorial du Bassin du Vidourle et de ses affluents	248
AD/230721/H/191	Désignation n°140 : ARS - Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) de l'Hérault	250
AD/230721/H/192	Désignation n°389 : ARS - Conseil de surveillance et Conseil territorial de santé	251
AD/230721/H/193	Désignation n°564 : Centre international de recherche et documentation occitanes – Institut occitan de Cultura. Conseil d'Administration	252

AD/230721/H/194	Désignation n°546 ARS - Système d'information de suivi des orientations pour personnes en situation de handicap	253
AD/230721/H/195	Désignation n°73 : EHPAD de la Croix d'Argent - Jean Périquier - Montpellier - Complément de désignation - personnalités Qualifiées	254
AD/230721/H/196	Désignation n°72 : Hérault Logement - Personnalités qualifiées	255



Délibération n°AD/230721/H/1

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Formation et composition des commissions organiques

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/1 du Président à l'assemblée départementale,

Vu l'article L 3121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut, après l'élection de sa commission permanente, former ses commissions organiques et procéder à la désignation de leurs membres ;

Vu la délibération n°AD/010721/H/2 du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition et l'élection de la commission permanente ;

Lors de sa réunion de plein droit le 1^{er} juillet dernier, après la composition et l'élection de la commission permanente susvisée, notre assemblée a évoqué la constitution des 7 commissions organiques au sein desquelles les conseillers départementaux sont appelés à se répartir.

À la suite des propositions qui ont été faites par les présidents de groupes, vous pourrez lire en annexe du présent rapport le détail de la composition et de la répartition de ces commissions (les intitulés et les membres de chacune d'entre elles).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil départemental décide à l'unanimité d'approuver la composition et la répartition des 7 commissions organiques telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283375-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/2

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°55 - Collèges publics du Département

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/2 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des conseils d'administration des collèges publics du Département (soit 2 conseillers départementaux, soit 1 conseiller départemental et 1 personne n'appartenant pas à l'assemblée délibérante):

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner dans les collèges qui suivent :

*** Agde - René Cassin**

Madame Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère départementale du canton d'Agde - Titulaire
Monsieur Sébastien FREY, Conseiller départemental du canton d'Agde - Titulaire

*** Agde - Paul Emile Victor**

Madame Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère départementale du canton d'Agde - Titulaire
Monsieur Sébastien FREY, Conseiller départemental du canton d'Agde - Titulaire

*** Baillargues - Le Béranger**

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Conseillère départementale du canton de Le Crès - Titulaire
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton de Le Crès - Titulaire

*** Bédarieux – Collège Ferdinand Fabre et UPP de St Gervais sur Mare, les écrivains combattants**

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de Clermont l'Hérault - Titulaire
Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de Clermont l'Hérault - Titulaire

*** Bessan - Victor Hugo**

Madame Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère départementale du canton d'Agde - Titulaire
Monsieur Sébastien FREY, Conseiller départemental du canton d'Agde - Titulaire

*** Béziers - Lucie Aubrac**

Madame Julie GARCIN-SAUDO, Conseillère départementale du canton de Pézenas - Titulaire
Monsieur MARTY Bernard - Titulaire

* **Béziers - Katia et Maurice Krafft**

Monsieur Philippe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Monsieur MOKADEM Hadj - Titulaire

* **Béziers - La Dullague**

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Madame VIEIRA Laurence - Titulaire

* **Béziers - Henri IV**

Monsieur Philippe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Madame ROQUE Dolorès - Titulaire

* **Béziers - Jean Perrin**

Monsieur Vincent GAUDY, Conseiller départemental du canton de Pézenas - Titulaire
Monsieur COQUEMONT Christophe - Titulaire

* **Béziers - Paul Riquet**

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Monsieur MARABOEUF Patrick - Titulaire

* **Capestang - Paul Bert**

Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire
Monsieur Kléber MESQUIDA, Conseiller départemental du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire

* **Castelnau le Lez - Frédéric Bazille**

Madame Jacqueline MARKOVIC, Conseillère départementale du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire
Monsieur Renaud CALVAT, Conseiller départemental du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire

* **Castries - Les Pins**

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Conseillère départementale du canton de Le Crès - Titulaire
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton de Le Crès - Titulaire

* **Cazouls les Béziers - Jules Ferry**

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Monsieur Philippe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire

* **Clapiers - François Mitterrand**

Madame Jacqueline MARKOVIC, Conseillère départementale du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire
Monsieur Renaud CALVAT, Conseiller départemental du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire

* **Clermont l'Hérault - du Salagou**

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de Clermont l'Hérault - Titulaire
Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de Clermont l'Hérault - Titulaire

* **Le Crès - Voie Domitienne**

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Conseillère départementale du canton de Le Crès - Titulaire
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton de Le Crès - Titulaire

* **Fabrègues – Ray Charles**

Madame Michelle CASSAR, Conseillère départementale du canton de Pignan - Titulaire
Monsieur Jacques MARTINIER, Conseiller départemental du canton de Pignan - Titulaire

* **Florensac – Voltaire**

Madame Julie GARCIN-SAUDO, Conseillère départementale du canton de Pézenas - Titulaire
Monsieur Vincent GAUDY, Conseiller départemental du canton de Pézenas - Titulaire

* **Frontignan - Les Deux Pins**

Madame Sylvie PRADELLE, Conseillère départementale du canton de Frontignan - Titulaire
Monsieur Pierre BOULDOIRE, Conseiller départemental du canton de Frontignan - Titulaire

* **Frontignan-La Peyrade Simone de Beauvoir**

Madame Sylvie PRADELLE, Conseillère départementale du canton de Frontignan - Titulaire
Monsieur Pierre BOULDOIRE, Conseiller départemental du canton de Frontignan - Titulaire

* **Ganges - Louise Michel**

Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de Lodève - Titulaire
Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de Lodève - Titulaire

* **Gignac - Lo Trintanel**

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de Gignac - Titulaire
Monsieur Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de Gignac - Titulaire

* **Jacou - Pierre Mendès France**

Madame Jacqueline MARKOVIC, Conseillère départementale du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire
Monsieur Renaud CALVAT, Conseiller départemental du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire

* **La Grande Motte - Philippe Lamour**

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Conseillère départementale du canton de Mauguio - Titulaire
Monsieur Brice BONNEFOUX, Conseiller départemental du canton de Mauguio - Titulaire

* **Lansargues – de la petite camargue**

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Conseillère départementale du canton de Mauguio - Titulaire
Monsieur Brice BONNEFOUX, Conseiller départemental du canton de Mauguio - Titulaire

* **Lattes - Georges Brassens**

Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de Lattes - Titulaire
Monsieur Cyril MEUNIER, Conseiller départemental du canton de Lattes - Titulaire

* **Lodève - Paul Dardé**

Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de Lodève - Titulaire
Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de Lodève - Titulaire

* **Loupian – Olympe de Gouges**

Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de Mèze - Titulaire
Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de Mèze - Titulaire

* **Lunel – Ambrussum**

Madame Paulette GOUGEON, Conseillère départementale du canton de Lunel - Titulaire
Monsieur Jérôme BOISSON, Conseiller départemental du canton de Lunel - Titulaire

* **Lunel - Frédéric Mistral**

Madame Paulette GOUGEON, Conseillère départementale du canton de Lunel - Titulaire
Monsieur Jérôme BOISSON, Conseiller départemental du canton de Lunel - Titulaire

* **Magalas - Les Arbourys**

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Monsieur Philippe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire

* **Marseillan - Pierre Deley**

Madame Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère départementale du canton d'Agde - Titulaire
Monsieur Sébastien FREY, Conseiller départemental du canton d'Agde - Titulaire

* **Marsillargues - Roger Contrepas**

Madame Paulette GOUGEON, Conseillère départementale du canton de Lunel - Titulaire

Monsieur Jérôme BOISSON, Conseiller départemental du canton de Lunel - Titulaire

* **Mauguio - Etang de l'Or**

Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Conseillère départementale du canton de Mauguio - Titulaire
Monsieur Brice BONNEFOUX, Conseiller départemental du canton de Mauguio - Titulaire

* **Mèze - Jean Jaurès**

Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de Mèze - Titulaire
Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de Mèze - Titulaire

* **Montagnac - Jules Ferry**

Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de Mèze - Titulaire
Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de Mèze - Titulaire

* **Montarnaud – Vincent Badie**

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de Gignac - Titulaire
Monsieur Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de Gignac - Titulaire

* **Montpellier - les Aiguerelles**

Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 4 - Titulaire
Monsieur Jean ALMARCHA, Conseiller départemental du canton de Montpellier 4 - Titulaire

* **Montpellier - Camille Claudel**

Madame Gabrielle HENRY, Conseillère départementale du canton de Montpellier 2 - Titulaire
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de Montpellier 2 - Titulaire

* **Montpellier – Simone veil**

Madame Gabrielle HENRY, Conseillère départementale du canton de Montpellier 2 - Titulaire
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de Montpellier 2 - Titulaire

* **Montpellier - Celleneuve Arthur Rimbaud**

Madame Manar BOUIDA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 1 - Titulaire
Monsieur Rachid EL MOUDDEN, Conseiller départemental du canton de Montpellier 1 - Titulaire

* **Montpellier - Clémence Royer**

Madame Karine WISNIEWSKI, Conseillère départementale du canton de Montpellier 3 - Titulaire
Madame Jacqueline MARKOVIC, Conseillère départementale du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire

* **Montpellier – Clémenceau**

Madame Zita CHELVI-SANDIN, Conseillère départementale du canton de Montpellier 5 - Titulaire
Monsieur Sébastien CRISTOL, Conseiller départemental du canton de Montpellier 5 - Titulaire

* **Montpellier - La Croix d'Argent**

Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 4 - Titulaire
Monsieur Jean ALMARCHA, Conseiller départemental du canton de Montpellier 4 - Titulaire

* **Montpellier - Les Escholiers de la Mosson**

Madame Manar BOUIDA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 1 - Titulaire
Monsieur Rachid EL MOUDDEN, Conseiller départemental du canton de Montpellier 1 - Titulaire

* **Montpellier – Fontcarrade**

Madame Zita CHELVI-SANDIN, Conseillère départementale du canton de Montpellier 5 - Titulaire
Monsieur Sébastien CRISTOL, Conseiller départemental du canton de Montpellier 5 - Titulaire

* **Montpellier - Les Garrigues**

Madame Manar BOUIDA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 1 - Titulaire
Monsieur Rachid EL MOUDDEN, Conseiller départemental du canton de Montpellier - Titulaire

* **Montpellier - Gérard Philippe**

Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 4 - Titulaire
Monsieur Jean ALMARCHA, Conseiller départemental du canton de Montpellier 4 - Titulaire

* **Montpellier - Jeu de Mail**

Madame Gabrielle HENRY, Conseillère départementale du canton de Montpellier 2 - Titulaire
Madame Jacqueline MARKOVIC, Conseillère départementale du canton de Montpellier-Castelnau - Titulaire

* **Montpellier – Joffre**

Madame Karine WISNIEWSKI, Conseillère départementale du canton de Montpellier 3 - Titulaire
Monsieur Serge GUIDEZ, Conseiller départemental du canton de Montpellier 3 - Titulaire

* **Montpellier - Marcel Pagnol**

Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 4 - Titulaire
Monsieur Jean ALMARCHA, Conseiller départemental du canton de Montpellier 4 - Titulaire

* **Montpellier - François Rabelais**

Madame Manar BOUIDA, Conseillère départementale du canton de Montpellier 1 - Titulaire
Monsieur Rachid EL MOUDDEN, Conseiller départemental du canton de Montpellier 1 - Titulaire

* **Murviel les Béziers - Le Cèdre**

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Madame Gil Martine - Titulaire

* **Olonzac - Antoine Faure**

Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire
Monsieur Kléber MESQUIDA, Conseiller départemental du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire

* **Paulhan - Emmanuel Maffre-Baugé**

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de Clermont l'Hérault - Titulaire
Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de Clermont l'Hérault - Titulaire

* **Pérois - Frédéric Mistral**

Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de Lattes - Titulaire
Monsieur Cyril MEUNIER, Conseiller départemental du canton de Lattes - Titulaire

* **Pézenas - Jean Bène**

Madame Julie GARCIN-SAUDO, Conseillère départementale du canton de Pézenas - Titulaire
Monsieur Vincent GAUDY, Conseiller départemental du canton de Pézenas - Titulaire

* **Pignan - Marie Curie**

Madame Michelle CASSAR, Conseillère départementale du canton de Pignan - Titulaire
Monsieur Jacques MARTINIER, Conseiller départemental du canton de Pignan - Titulaire

* **Poussan - Via Domitia**

Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de Mèze - Titulaire
Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de Mèze - Titulaire

* **Quarante – Louis Cahuzac**

Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire
Monsieur Kléber MESQUIDA, Conseiller départemental du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire

* **Roujan – Bobby Lapointe**

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire
Monsieur Philippe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire

* **Saint-André-de-Sangonis - Max Rouquette**

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de Gignac - Titulaire
Monsieur Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de Gignac - Titulaire

* **Saint-Chinian – Collège Jean Jaurès et UPP de Cessenon-sur-Orb, Basile Rouaix**

Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire
Monsieur Kléber MESQUIDA, Conseiller départemental du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire

* **Saint-Clément de Rivière - Pic-Saint-Loup**

Madame Laurence CRISTOL, Conseillère départementale du canton de Saint-Gély du Fesc - Titulaire
Monsieur Jérôme LOPEZ, Conseiller départemental du canton de Saint-Gély du Fesc - Titulaire

* **Saint-Gély du Fesc - François Villon**

Madame Laurence CRISTOL, Conseillère départementale du canton de Saint-Gély du Fesc - Titulaire
Monsieur Jérôme LOPEZ, Conseiller départemental du canton de Saint-Gély du Fesc - Titulaire

* **Saint-Jean de Védas - Louis Germain**

Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de Lattes - Titulaire
Monsieur Cyril MEUNIER, Conseiller départemental du canton de Lattes - Titulaire

* **Saint-Mathieu de Trévières - Alain Savary**

Madame Laurence CRISTOL, Conseillère départementale du canton de Saint-Gély du Fesc - Titulaire
Monsieur Jérôme LOPEZ, Conseiller départemental du canton de Saint-Gély du Fesc - Titulaire

* **Saint-Pons de Thomières – Collège du Jaur et UPP d’Olargues, Alexandre Laissac**

Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire

Monsieur Kléber MESQUIDA, Conseiller départemental du canton de Saint-Pons de Thomières - Titulaire

* **Sérignan - Marcel Pagnol**

Monsieur Philippe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire

Madame LEFEBVRE Laurence - Titulaire

* **Servian - Alfred Crouzet**

Madame Julie GARCIN-SAUDO, Conseillère départementale du canton de Pézenas - Titulaire

Monsieur Gabriel BLASCO, Conseiller départemental du canton de Sète - Titulaire

* **Sète - Victor Hugo**

Madame Véronique CALUEBA, Conseillère départementale du canton de Sète - Titulaire

Monsieur Gabriel BLASCO, Conseiller départemental du canton de Sète - Titulaire

* **Sète : Jean Moulin**

Madame Véronique CALUEBA, Conseillère départementale du canton de Sète - Titulaire

Monsieur Gabriel BLASCO, Conseiller départemental du canton de Sète - Titulaire

* **Sète - Paul Valéry**

Madame Véronique CALUEBA, Conseillère départementale du canton de Sète - Titulaire

Monsieur Gabriel BLASCO, Conseiller départemental du canton de Sète - Titulaire

* **Vendres – Françoise Giroud**

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls-lès-Béziers - Titulaire

Madame FOUILHE Dominique - Titulaire

* **Villeneuve les Maguelone – Les salins**

Madame Michelle CASSAR, Conseillère départementale du canton de Pignan - Titulaire

Monsieur Jacques MARTINIER, Conseiller départemental du canton de Pignan - Titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283377-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/3

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°82: Association Caisse Départementale d'Aide Immobilière (CAI)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/3 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'Association caisse départementale d'aide immobilière (CAI) :

- le Président du Conseil départemental, en qualité de membre d'honneur,
- 15 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental :

WEBER Patricia - Titulaire
EL MOUDDEN Rachid - Titulaire
GAUDY Vincent – Titulaire
HENRY Gabrielle – Titulaire
CRISTOL Sébastien – Titulaire
LOPEZ Jérôme - Titulaire
CALUEBA Véronique - Titulaire
RIGAUD Jacques - Titulaire
IMBERT Audrey - Titulaire
CALVAT Renaud - Titulaire
VASSAS MEJRI Claudine - Titulaire
PONS Marie-Pierre - Titulaire
PRADELLE Sylvie - Titulaire
MEUNIER Cyril - Titulaire
BONNEFOUX Brice – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283057-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/4

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°443: Association Folies Lyriques

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/4 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au conseil d'administration de l'association Folies Lyriques :

- 3 Conseillers départementaux dont l'un en qualité de Vice-président ;
- 2 personnalités qualifiées.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Les Représentants du Conseil départemental :

HENRY Gabrielle- Titulaire
CHELVI-SANDIN Zita- Titulaire

Un Vice-président du Conseil Départemental :

PONS Marie-Pierre – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283424-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/5

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°87 : Le Printemps des Comédiens

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/5 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association Le Printemps des Comédiens :

Le Président du Conseil départemental, 6 Conseillers départementaux et 4 personnalités qualifiées.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- Le Président du Conseil départemental :

MESQUIDA Kléber - titulaire

- 6 Conseillers départementaux :

HENRY Gabrielle - titulaire

GELY Jean-Louis - titulaire

WISNIEWSKI Karine - titulaire

CHELVI-SANDIN Zita - titulaire

PONS Marie-Pierre - titulaire

FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021

Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021

Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283361-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/6

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°61 : Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation agricole

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/6 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation agricole de Montpellier :

- 1 Conseiller départemental titulaire et 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PELLET Yvon – Titulaire

FALIP Jean-Luc – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283394-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/7

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°59 : Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/7 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE), 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALVAT Renaud – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283393-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/8

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°361 : Commission consultative des services publics locaux du Conseil départemental

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/8 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner à la représentation proportionnelle pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux du Conseil départemental :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- 6 Conseillers départementaux titulaires et 6 Conseillers départementaux suppléants désignés à la représentation proportionnelle,
- des représentants des associations locales.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président :

MORERE Nicole - Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental :

BLASCO Gabriel – Titulaire
PELLET Yvon - Titulaire
PRADELLE Sylvie – Titulaire
CRISTOL Sébastien - Titulaire
GOUGEON Paulette - Titulaire
GOURNAY GARCIA Corinne – Titulaire

BOUISSON Jérôme - Suppléant
HENRY Gabrielle - Suppléante

BOULDOIRE Pierre - Suppléant
WISNIEWSKI Karine - Suppléante
BONNEFOUX Brice - Suppléant
SOTO Jean-François- Suppléant

Des Représentants des Associations locales :

- Consommation Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V) – titulaire
- LEO LAGRANGE Méditerranée – titulaire
- Association palavasiennne pour la diversification des activités économiques et protection de l'environnement (ADEP) – titulaire
- Association d'études et de consommation du biterrois ASSECO-CFDT – titulaire
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE) – titulaire
- Association force ouvrière des consommateurs (AFOC) – titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283056-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/9

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°118 : Commission de délégation des services publics du Conseil Départemental

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/9 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger à la Commission de délégation des services publics du Conseil Départemental :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant, Président de la Commission,
- 5 Conseillers départementaux titulaires et 5 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Le Représentant du Président MORERE Nicole - Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental :

FALIP Jean-Luc - Titulaire
BOULDOIRE Pierre - Titulaire
VIDAL Philippe - Titulaire
IMBERT Audrey- Titulaire
MARTINIER Jacques – Titulaire

VASSAS MEJRI Claudine - Suppléante
HENRY Gabrielle - Suppléante
BOUIDA Manar - Suppléante
GARCIN SAUDO Julie - Suppléant e
GOUGEON Paulette – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283055-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/10

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 562 : Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique-
CDACi.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/10 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Le Département de l'Hérault est aujourd'hui sollicité par la Préfecture, pour désigner ses représentants au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique- CDACi.

Il convient donc de désigner selon la règle de désignation, le représentant du Président du Conseil Départemental titulaire et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président CHELVI SANDIN Zita – Titulaire

WISNIEWSKI Karine – Suppléante

ALMARCHA Jean - Suppléant

HENRY Gabrielle – Suppléante

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282994-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/11

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 453 : Commission Départementale d'Aménagement Commercial- CDAC.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/11 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il convient aujourd'hui de désigner pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial - CDAC :

- 1 représentant du Président du Conseil Départemental et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président ALMARCHA Jean – Titulaire

PRADELLE Sylvie - Suppléante
MARKOVIC Jacqueline - Suppléante
HENRY Gabrielle – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282993-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/12

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°104 : Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/12 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-1-399 du 10 février 2011, fixant le nombre des membres de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et la répartition des sièges ;

Il nous est demandé de désigner :

- une liste de 8 Conseillers Départementaux pour la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).
- 1 Conseiller départemental pour siéger à la commission de recensement des votes.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Pour la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) :

MESQUIDA Kléber - Titulaire
VIDAL Philippe - Titulaire
PASSIEUX Marie - Titulaire
BOULDOIRE Pierre - Titulaire
MARKOVIC Jacqueline –Titulaire
LOPEZ Jérôme – Titulaire
GELY Jean-Louis – Titulaire
BONNEFOUX Brice – Titulaire

Pour la commission de recensement des votes :

Pierre BOULDOIRE - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282995-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/13

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°68 : Université Montpellier 3 - Paul Valéry - Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/13 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental pour siéger au sein de chacune des différentes instances de l'Université Paul Valéry Montpellier 3, Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil départemental décide à l'unanimité de désigner :

- Conseil d'administration de l'Université Montpellier 3 :

CALVAT Renaud - Titulaire

- Conseil d'orientation stratégique - Centre culturel universitaire :

BOUIDA Manar - Titulaire

- Conseil de l'UFR 2 de langues et cultures étrangères et régionales :

ALMARCHA Jean - Titulaire

- Conseil d'administration de l'Université du Tiers Temps :

CHELVI-SANDIN Zita - Titulaire

- Conseil de l'UFR 3 de recherche des sciences humaines et environnement :

WISNIEWSKI Karine - Titulaire

- Conseil de l'UFR 5 Faculté des sciences du sujet et de la société :

WISNIEWSKI Karine - Titulaire
CHELVI-SANDIN Zita - Suppléante

- Conseil de l'UFR 6 UFR éducation et sciences pour les lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales (LLASHS) :

ALMARCHA Jean - Titulaire

- Conseil de l'Ecole Doctorale 58 :

WISNIEWSKI Karine – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le	: 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le	: 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20210723-283410-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/14

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°66 : Université de Montpellier

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/14 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner les représentants pour siéger au sein des instances de l'Université de Montpellier.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- 1 Conseiller départemental pour **le conseil d'administration de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale - IPAG** :

ALMARCHA Jean - Titulaire

- 1 Conseiller départemental pour **le conseil de l'UFR Faculté des sciences** :

WISNIEWSKI Karine - Titulaire

- 1 Conseiller départemental titulaire et 1 Conseiller départemental suppléant pour **le conseil d'UFR Administration Economique et Sociale** :

ALMARCHA Jean - Titulaire
WISNIEWSKI Karine - Suppléante

- 1 Conseiller départemental pour **le conseil d'UFR Sciences Techniques en Activités Physiques** :

PASSIEUX Marie - Titulaire

- 1 Conseiller départemental pour **la commission d'attribution du fonds et de développement de l'initiative étudiante (FSDIE)** :

WEBER Patricia – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283408-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/15

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°64 : Institut Universitaire de Technologie de Montpellier - IUT

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/15 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'Institut Universitaire de Technologie de Montpellier - IUT :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

ALMARCHA Jean – Titulaire

BLASCO Gabriel - Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283354-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/16

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°428 : I.U.T. de Béziers - Conseil de l'IUT

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/16 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil de l'I.U.T. de Béziers :

- 1 Conseiller départemental

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283355-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/17

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°225 : FDI Habitat - Société anonyme d'habitations à loyer modéré

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/17 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental pour siéger au Conseil d'administration de FDI Habitat.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GAUDY Vincent – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282911-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/18

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°404 : Montpellier Events

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/18 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de Montpellier Events.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CHELVI SANDIN Zita - Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282898-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/19

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 561 : Occitanie Events. Conseil d'administration et Assemblée générale.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/19 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale d'Occitanie Events.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALVAT Renaud – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282897-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/20

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°227 : Société d'aménagement du Bassin de Thau SEMABATH

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/20 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au sein de la SEMABATH :

- 1 Conseiller départemental pour siéger au Conseil d'administration,
- 1 Conseiller départemental pour siéger à l'Assemblée générale des actionnaires.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Au Conseil d'administration :

IMBERT Audrey – Titulaire,

A l'Assemblée générale :

BLASCO Gabriel – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282908-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/21

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°491 : Société publique d'exploitation des thermes de Balaruc-Les-Bains (S.P.L.E.T.H)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/21 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner un représentant du Conseil départemental pour siéger à l'assemblée générale en qualité d'actionnaire et au Conseil d'administration en qualité d'Administrateur de la Société Publique Locale d'Exploitation des Thermes de Balaruc-Les-Bains.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BOULDOIRE Pierre – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283346-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/22

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°221 : Sud de France Développement

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/22 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental pour siéger au Conseil d'administration de Sud de France Développement.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PELLET Yvon – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283339-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/23

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 31 : VIATERRA SAEML

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/23 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental pour siéger au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la SAEML VIATERRA.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282909-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/24

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°35 : Centre de formation des maires et des élus locaux (CFMEL)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/24 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner :

- 10 Conseillers départementaux titulaires,
- 10 Conseillers départementaux suppléants,

pour siéger au sein du Comité syndical du Centre de Formation des Maires et Elus Locaux (CFMEL).

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MESQUIDA Kléber - Titulaire
SAUR Séverine - Titulaire
WEBER Patricia - Titulaire
GOURNAY GARCIA Patricia - Titulaire
IMBERT Audrey - Titulaire
LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
MORERE Nicole - Titulaire
PRADELLE Sylvie - Titulaire
MARKOVIC Jacqueline - Titulaire
BONNEFOUX Brice – Titulaire

CALVAT Renaud - Suppléant
GELY Jean-Louis - Suppléant
GARCIN SAUDO Julie - Suppléante
CHELVI SANDIN Zita - Suppléante
PASSIEUX Marie - Suppléante
BOULDOIRE Pierre - Suppléant
VASSAS MEJRI Claudine - Suppléante
GUIDEZ Serge - Suppléant
CRISTOL Sébastien - Suppléant
CRISTOL Laurence – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283058-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/25

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 498 : Entente interdépartementale des Causses et Cévennes

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/25 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes :

- 4 conseillers départementaux titulaires,
- 4 conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

SOTO Jean-François - Titulaire
RIGAUD Jacques - Titulaire
LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
CRISTOL Sébastien – Titulaire

MORERE Nicole – Suppléante
FALIP Jean-Luc - Suppléant
PASSIEUX Marie – Suppléante
MORGO Christophe – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283483-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/26

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 401 : Entente pour la forêt méditerranéenne

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/26 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'entente pour la forêt méditerranéenne :

- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité :

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EL MOUDDEN Rachid– Titulaire
LOPEZ Jérôme – Titulaire

ALMARCHA Jean- Suppléant
RIGAUD Jacques – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283312-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/27

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 48 : Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien- SMETA. Comité Syndical

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/27 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est proposé de désigner pour siéger au sein du Comité syndical du SMETA :

- 5 Conseillers départementaux titulaires,
- 5 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MORGO Christophe – Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
SAUR Séverine - Titulaire
GAUDY Vincent – Titulaire
FREY Sébastien – Titulaire

IMBERT Audrey - Suppléante
WEBER Patricia – Suppléante
PASSIEUX Marie – Suppléante
MORERE Nicole – Suppléante
FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283066-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/28

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 463 : Syndicat mixte du bassin de l'Or - SYMBO

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/28 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du bassin de l'Or – SYMBO :

- 6 conseillers départementaux titulaires,
- 6 conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MOULLIN TRAFFORT Patricia - Titulaire
MARKOVIC Jacqueline - Titulaire
PELLET Yvon - Titulaire
CALUEBA Véronique - Titulaire
BOISSON Jérôme – Titulaire
GOUGEON Paulette – Titulaire

VASSAS MEJRI Claudine - Suppléante
CALVAT Renaud - Suppléant
HENRY Gabrielle - Suppléante
MEUNIER Cyril - Suppléant
RIGAUD Jacques – Suppléant
BONNEFOUX Brice – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283067-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/29

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 51 : Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron- SMVOL.
Etablissement Public Territorial de Bassin- EPTB. Comité syndical.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/29 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Concernant la représentation du Département au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron- SMVOL, il nous est demandé de désigner :

- le Président du Conseil départemental,
- le Vice-président délégué à l'environnement,
- 16 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MESQUIDA Kléber – Titulaire
MORGO Christophe – Titulaire
PONS Marie Pierre – Titulaire
SAUR Séverine - Titulaire
VIDAL Philippe – Titulaire
PASSIEUX Marie – Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
GELY Jean-Louis - Titulaire
CRISTOL Sébastien – Titulaire
MORERE Nicole – Titulaire
SOTO Jean-François - Titulaire
BOULDOIRE Pierre – Titulaire
PRADELLE Sylvie – Titulaire
IMBERT Audrey – Titulaire
FALIP Jean-Luc – Titulaire
GAUDY Vincent – Titulaire
FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – Titulaire

FREY Sébastien – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le	: 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le	: 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20210723-283068-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/30

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 101 - Aéroport de Béziers - Cap d'Agde - Hérault - Occitanie

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/30 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner deux Conseillers départementaux, un titulaire et un suppléant, pour siéger au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Béziers-Cap d'Agde Hérault – Occitanie.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire

SAUR Séverine – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283482-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/31

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 100: Aéroport de Montpellier Méditerranée

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/31 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner à l'aéroport de Montpellier Méditerranée :

Pour l'Assemblée générale :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant,

Pour le Conseil de surveillance :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant,

Pour la commission consultative de l'environnement :

Un Conseiller départemental titulaire,
Un Conseiller départemental suppléant,

Pour la commission consultative économique :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Pour l'Assemblée générale :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président : VIDAL Philippe - Titulaire

Pour le Conseil de surveillance :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président : VIDAL Philippe - Titulaire

Pour la commission consultative de l'environnement :

MEUNIER Cyril – Titulaire
MOULLIN-TRAFFORT Patricia – Suppléante

Pour la commission consultative économique :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président : Gely Jean-Louis – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283481-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/32

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 419 - Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/32 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) une personne référente dans les administrations, pouvant être un agent ou un élu.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MORERE Nicole – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282998-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/33

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°98 : Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/33 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger :

à la **Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Hérault** :

- 3 Conseillers départementaux titulaires,
- 3 Conseillers départementaux suppléants,

à la **Sous-commission départementale pour la sécurité publique** :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner pour siéger :

à la **Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Hérault** :

HENRY Gabrielle - Titulaire
GOURNAY GARCIA Corinne - Titulaire
MORERE Nicole - Titulaire

WEBER Patricia - Suppléante
MEUNIER Cyril - Suppléant
MOULLIN-TRAFFORT Patricia - Suppléante

à la **Sous-commission départementale pour la sécurité publique** :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Le Représentant du Président VIDAL Philippe – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282997-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/34

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°39 : Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault (SYDEL)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/34 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner les représentants du Conseil départemental pour siéger au comité syndical du Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault (SYDEL) :

- 7 Conseillers départementaux titulaires,
- 7 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PELLET Yvon- Titulaire
PASSIEUX Marie – Titulaire
LEVEQUE Gaëlle – Titulaire
MORERE Nicole – Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
GAUDY Vincent - Titulaire
RIGAUD Jacques - Titulaire

PONS Marie Pierre - Suppléante
LOPEZ Jérôme - Suppléant
MOULLIN TRAFFORT Patricia - Suppléante
BOULDOIRE Pierre - Suppléant
FALIP Jean-Luc - Suppléant
PRADELLE Sylvie - Suppléante
CALUEBA Véronique – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283064-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/35

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 409 : Syndicat du Bassin du Lez- SYBLE (Mosson - étangs palavasiens).
Comité syndical

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/35 du Président à l'assemblée départementale,

u les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat du bassin du Lez :

- 8 Conseillers départementaux titulaires,
- 8 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline - Titulaire
PELLET Yvon – Titulaire
CALVAT Renaud - Titulaire
MEUNIER Cyril - Titulaire
MOULLIN TRAFFORT Patricia - Titulaire
GELY Jean-Louis - Titulaire
WEBER Patricia – Titulaire
CRISTOL Laurence – Titulaire

GUIDEZ Serge – Suppléant
MORERE Nicole - Suppléante
MORGO Christophe – Suppléant
SOTO Jean-François – Suppléant
RIGAUD Jacques - Suppléant
WIENIEWSKI Karine – Suppléante
HENRY Gabrielle – Suppléante
MARTINIER Jacques - Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283065-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/36

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°386 : Syndicat mixte Autoroute numérique A75

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/36 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental titulaire et 1 Conseiller départemental suppléant pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte Autoroute numérique A75.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BOULDOIRE Pierre - Titulaire

SOTO Jean-François – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282962-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/37

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°500 : Pôle aéroportuaire Béziers - Cap d'Agde en Languedoc

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/37 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité syndical élargi du pôle aéroportuaire Béziers – Cap d'Agde en Languedoc :

- 4 Conseillers départementaux titulaires,
- 4 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire
SAUR Séverine – Titulaire
GARCIN-SAUDO Julie – Titulaire
MESQUIDA Kléber – Titulaire

FALIP Jean-Luc – Suppléant
GAUDY Vincent – Suppléant
PASSIEUX Marie – Suppléante
FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283411-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/38

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°312 : Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du grand site de Navacelles

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/38 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Comité syndical du syndicat mixte d'étude et de pilotage du grand site de Navacelles :

- 2 Conseillers départementaux titulaires
- 2 Conseillers départementaux suppléants .

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
RIGAUD Jacques – Titulaire

SOTO Jean-François – Suppléant
MORERE Nicole – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283059-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/39

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°382 - Syndicat mixte du grand site du Salagou - Cirque de Moureze

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/39 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du grand site Salagou-Cirque de Mourèze :

- 9 Conseillers départementaux titulaires,
- 9 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PASSIEUX Marie - Titulaire
SOTO Jean-François - Titulaire
LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
RIGAUD Jacques - Titulaire
MORGO Christophe - Titulaire
GARCIN SAUDO Julie – Titulaire
MORERE Nicole – Titulaire
FALIP Jean-Luc - Titulaire
IMBERT Audrey – Titulaire

GOURNAY GARCIA Corinne - Suppléante
PONS Marie-Pierre - Suppléante
CALUEBA Véronique - Suppléante
WEBER Patricia - Suppléante
GAUDY Vincent - Suppléant
PELLET Yvon - Suppléant
CALVAT Renaud - Suppléant
CRISTOL Sébastien - Suppléant
VIDAL Philippe – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283060-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/40

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°380 : Syndicat mixte du pays Haut Languedoc et Vignobles

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/40 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du pays Haut Languedoc et Vignobles :

- 10 Conseillers départementaux titulaires,
- 10 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MESQUIDA Kléber - Titulaire
PONS Marie-Pierre - Titulaire
FALIP Jean-Luc - Titulaire
PASSIEUX Marie - Titulaire
VIDAL Philippe - Titulaire
MARKOVIC Jacqueline - Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
MORGO Christophe - Titulaire
IMBERT Audrey - Titulaire
GAUDY Vincent –Titulaire

SAUR Séverine - Suppléante
BOULDOIRE Pierre - Suppléant
PELLET Yvon - Suppléant
VASSAS MEJRI Claudine - Suppléante
CALVAT Renaud - Suppléant
ALMARCHA Jean - Suppléant
SOTO Jean-François - Suppléant
MORERE Nicole - Suppléante
LOPEZ Jérôme - Suppléant
PRADELLE Sylvie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283061-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/41

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 43 : Syndicat mixte "Filière Viande de l'Hérault"

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/41 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte « Filière Viande de l'Hérault » :

- 4 Conseillers départementaux titulaires,
- 4 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

- GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
- RIGAUD Jacques - Titulaire
- LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
- GAUDY Vincent - Titulaire

- VIDAL Philippe - Suppléant
- PONS Marie-Pierre - Suppléante
- SAUR Séverine - Suppléante
- FALIP Jean-Luc – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283338-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/42

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°38 : Syndicat mixte pour l'administration, la gestion et l'animation du Parc Naturel régional du Haut Languedoc

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/42 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour le Syndicat mixte pour l'administration, la gestion et l'animation du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc :

- 6 Conseillers départementaux au Comité syndical,
- 3 Conseillers départementaux au Bureau syndical,
- 2 Conseillers départementaux au Comité de suivi de la charte,
- 1 Conseiller départemental et 2 techniciens désignés par les services, au Comité de pilotage de la voie verte du Haut Languedoc,
- 1 Conseiller départemental au Comité de suivi de référence territorial pour l'énergie éolienne.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

au Comité syndical :

MESQUIDA Kléber – Titulaire
PONS Marie-Pierre – Titulaire
FALIP Jean-Luc – Titulaire
SAUR Séverine – Titulaire
PASSIEUX Marie – Titulaire
VIDAL Philippe – Titulaire

au Bureau syndical :

PONS Marie-Pierre - Titulaire
FALIP Jean-Luc - Titulaire
SAUR Séverine – Titulaire

au Comité de suivi de la charte :

PONS Marie-Pierre - Titulaire
PASSIEUX Marie – Titulaire

au Comité de pilotage de la voie verte du Haut Languedoc :

Représentant du Conseil départemental :

FALIP Jean-Luc - Titulaire

Administratifs :

Technicien du Pôle de L'aménagement - Titulaire
Technicien du Pôle Développement Urbain – Titulaire

au Comité de suivi de référence territorial pour l'énergie éolienne :

FALIP Jean-Luc - Titulaire

Réceptionné par la préfecture le	: 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le	: 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20210723-283062-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/43

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : désignation n°36 : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du domaine de Bayssan

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/43 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du domaine de Bayssan :

- 4 Conseillers départementaux titulaires dont le Président du Conseil départemental,
- 4 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MESQUIDA Kléber – Titulaire
VIDAL Philippe - Titulaire
SAUR Séverine – Titulaire
GAUDY Vincent – Titulaire

GARCIN SAUDO Julie - Suppléante
FALIP Jean-Luc - Suppléant
PONS Marie Pierre – Suppléante
PASSIEUX Marie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283063-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/44

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 542 : ADEME - Dispositif HERABLE - Fonds chaleur Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/44 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il s'agit de désigner pour siéger au sein du comité de pilotage de l'accord cadre de partenariat entre l'ADEME, Hérault Energies et le Conseil départemental de l'Hérault pour le développement territorial des énergies thermiques renouvelables :

- le Président du Conseil départemental,
- 1 représentant du Président titulaire,
- 1 représentant du Président suppléant,
- 1 administratif.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Les Représentants du Président :

MORGO Christophe - Titulaire
CALUEBA Véronique - Suppléante

Un administratif :

BAUDOUIN Aline – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283296-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/45

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 543 : Agence de Coopération Interrégionale - Réseau "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle"- ACIR Compostelle. Conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/45 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il s'agit de désigner au conseil d'administration de l'ACIR :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Le Représentant du Président :

MORERE Nicole – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283390-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/46

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 183 : Agence de l'eau - "Rhône Méditerranée"

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/46 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité de bassin « Rhône Méditerranée :

- un Conseiller départemental titulaire,
- un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EL MOUDDEN Rachid – Titulaire

BOISSON Jérôme- Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283347-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/47

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 351 : Association PLIE EST HERAULTAIS

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/47 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au comité de pilotage de l'association PLIE EST HERAULTAIS :

- 1 Conseiller départemental du canton de Lunel ou son représentant,
- 1 Conseiller départemental du canton de Mauguio ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Conseiller départemental du canton de Lunel ou son représentant :

BOISSON Jérôme - Titulaire

Conseiller départemental du canton de Mauguio ou son représentant :

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283382-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/48

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 560 : Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie- ARB Occitanie. Conseil d'administration.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/48 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie :

- 1 binôme de Conseillers départementaux homme-femme : 1 seul(e) élu(e) représentera le Département en qualité de titulaire,
- 1 binôme de Conseillers départementaux homme-femme : 1 suppléant(e) du même sexe sera retenu(e) en qualité de suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

1er Binôme :

CRISTOL Sébastien - Titulaire
WISNIEWSKI Karine - Titulaire

2ème Binôme:

MARKOVIC Jacqueline - Suppléante
GUIDEZ Serge – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283329-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/49

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation 581: Conférence Régionale du Sport

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/49 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour représenter le Conseil départemental au sein de la Conférence préfectorale de la conférence régionale du sport (Décret 2020-1280 du 20/10/20) :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PASSIEUX Marie – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283429-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/50

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation N° 508 : Association Agropolis International. Conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/50 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil général ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il convient de désigner le représentant du Conseil général pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Association Agropolis International :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président :

PELLET Yvon – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283325-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/51

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°265 : AIRDIE HERAULT

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/51 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'AIRDIE :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VASSAS MEJRI Claudine – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283380-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/52

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°231:Allo maltraitance des personnes âgées(ALMA)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/52 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association Allo maltraitance des personnes âgées (ALMA) :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

WEBER Patricia – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283435-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/53

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 575 : Association Architecture et Maîtres d'Ouvrage Occitanie Méditerranée (A.M.O.). Désignations au Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/53 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs.

Conformément aux statuts, Il convient de désigner au conseil d'administration de l'association Architecture et Maîtres d'Ouvrage Occitanie Méditerranée :

- le Vice-président délégué aux bâtiments et aux moyens opérationnels,
- 1 agent administratif suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

RIGAUD Jacques, Vice-président délégué aux bâtiments et aux moyens opérationnels – Titulaire,

Le Directeur du patrimoine et des bâtiments – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282928-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/54

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 514 : Association "Agrilocal.fr"

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/54 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au sein de l'association « Agrilocal.fr » :

- un Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PELLET Yvon – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283300-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/55

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°513 : Association de préfiguration en vue du classement au label Grand site canal du midi, du Malpas à Fontserannes

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/55 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association de préfiguration en vue du classement au label Grand site canal du midi, du Malpas à Fontserannes :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire

SAUR Séverine – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283389-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/56

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°324 : Centre régional information jeunesse (CRIJ) OCCITANIE

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/56 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs, il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil d'administration du centre régional information jeunesse (CRIJ) Occitanie :

- un Conseiller départemental titulaire,
- un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PASSIEUX Marie - Titulaire

GARCIN SAUDO Julie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283428-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/57

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°396 : Association de prévention spécialisée (APS 34)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/57 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner :

- En qualité de titulaires :

Cinq représentants du Conseil départemental,

- En qualité de suppléants :

Cinq représentants du Conseil départemental,

- Au titre de l'administration départementale :

Le directeur du pôle des solidarités départementales (PDS),

Le directeur adjoint du pôle des solidarités départementales (PDS).

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Les Représentants du Conseil départemental :

BOUIDA Manar– Titulaire

GOURNAY GARCIA Corinne– Titulaire

EL MOUDDEN Rachid- Titulaire

CALUEBA Véronique – Titulaire

HENRY Gabrielle – Titulaire

WEBER Patricia - Suppléant

ALMARCHA Jean - Suppléant

PRADELLE Sylvie - Suppléant

GOUGEON Patricia- Suppléant

BLASCO Gabriel - Suppléant

Les Représentants de l'Administration :

Le Directeur De Pôle Des Solidarités – Titulaire

DGA - Solidarités Départementales – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021

Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021

Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283441-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/58

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 379 : Association de valorisation des espaces des Causses des Cévennes (AVECC)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/58 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'association de valorisation des espaces des causses des Cévennes (AVECC) :

- 3 Conseillers départementaux titulaires,
- 3 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

SOTO Jean-François - Titulaire
RIGAUD Jacques – Titulaire
LEVEQUE Gaëlle – Titulaire

MORERE Nicole – Suppléante
FALIP Jean-Luc – Suppléant
PASSIEUX Marie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283303-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/59

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 442 : Association départementale des comités communaux feux de forêts de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/59 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association départementale des comités communaux feux de forêts de l'Hérault :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LOPEZ Jérôme – Titulaire

CASSAR Michele – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282970-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/60

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°237 : Association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat - AEPAPE 34

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/60 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'Association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat – AEPAPE 34 :

- En qualité de titulaires :

Deux représentants du Conseil départemental,

- En qualité de suppléant :

Un représentant du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALUEBA Véronique – Titulaire
WEBER Patricia – Titulaire

CRISTOL Sébastien – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283443-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/61

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°330 : Association départementale pour l'information sur le logement - ADIL

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/61 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association départementale pour l'information sur le logement - ADIL :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

le Président du Conseil départemental, MESQUIDA Kléber,

ou son représentant :

GAUDY Vincent – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282930-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/62

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 440 : Association foncière - AFR - du plateau de Vendres-Sauvian-Sérignan

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/62 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du bureau de l'Association foncière – AFR – du plateau de Vendres – Sauvian – Sérignan :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283304-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/63

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 489 : Association française d'agroforesterie

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/63 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association française d'agroforesterie :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CRISTOL Sébastien- Titulaire

CHELVI-SANDIN Zita- Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283320-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/64

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°92 : Association des Gîtes de France Hérault et du Tourisme vert

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/64 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Gîtes ruraux de France et du Tourisme Vert de l'Hérault :

- le Président du Conseil départemental,
- le Président de l'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme
- 3 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental

GELY Jean-Louis – Titulaire
PRADELLE Sylvie – Titulaire
SOTO Jean-François - Titulaire

Le Président d'Hérault Tourisme - titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283386-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/65

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 565 : Association Innover pour réussir son vieillissement- IRV. Conseil d'Administration- COPEX

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/65 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration dit COPEX (comité de pilotage et d'experts) de l'association IRV :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président :

WEBER Patricia – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283437-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/66

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°213 : Association La Méridienne

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/66 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association La Méridienne :

- un Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

SOTO Jean-François – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283388-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/67

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°532 :Association Réseau Local d'Initiatives (RLI) socio-économiques "Les Sablières" - au Conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/67 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il s'agit de désigner pour siéger au Conseil d'Administration de l'association Le RLlse « Les Sablières » :

- 2 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe - Titulaire
SAUR Séverine- Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283383-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/68

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°347 : Association Nationale des Conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/68 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GARCIN SAUDO Julie – Titulaire

PASSIEUX Marie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283427-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/69

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation N°214 : Association nationale des élus de la Montagne - ANEM

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/69 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) :

- 2 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

FALIP Jean-Luc – Titulaire
RIGAUD Jacques – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283309-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/70

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°536 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut Languedoc - CPIE HL. Désignations au Conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/70 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Au vu des statuts de l'Association de Gestion du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut Languedoc [CPIE HL], modifiés le 16 juin 2016, le Conseil départemental de l'Hérault est membre de droit.

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Conseil d'administration du CPIE HL. :

- 2 Conseillers départementaux [1 titulaire et 1 suppléant].

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PONS Marie Pierre – Titulaire

PASSIEUX Marie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283326-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/71

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°446 : Association pour le bassin de Thau

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/71 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association pour le bassin de Thau :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MORGO Christophe – Titulaire

CALUEBA Véronique – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283315-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/72

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°473 : Association pour le partenariat français pour l'eau

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/72 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité exécutif de l'Association pour le partenariat français pour l'eau :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EL MOUDDEN Rachid – Titulaire

BOISSON Jérôme – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283350-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/73

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°477 : Cité scolaire Françoise-Combes

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/73 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au conseil d'administration de l'Internat d'excellence de Montpellier, un Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283400-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/74

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation N°578 - Association Syndicale Autorisée (ASA) Liausson-Irrigation

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/74 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L. 3121-22 et L. 3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil Départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il convient à ce jour de désigner un représentant du Conseil départemental titulaire et un représentant du Conseil départemental suppléant pour siéger au sein de l'assemblée des propriétaires de l'association Syndicale Autorisée Liausson-Irrigation.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PASSIEUX Marie – Titulaire,

FALIP Jean-Luc – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283302-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/75

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°84 : Association "Terres et Vin" de l'Hérault.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/75 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association « Terres et Vins » de l'Hérault :

- 6 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

ALMARCHA Jean– Titulaire
GELY Jean-Louis – Titulaire
PELLET Yvon – Titulaire
SAUR Séverine –Titulaire
MARKOVIC Jacqueline – Titulaire
GAUDY Vincent – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283298-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/76

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 210 : Association Vélo et Territoires

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/76 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à l'Association Vélos et Territoires :

- un Conseiller départemental titulaire,
- un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline – Titulaire

VIDAL Philippe – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282899-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/77

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°282 : ATMO OCCITANIE

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/77 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration d'ATMO OCCITANIE :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EL MOUDDEN Rachid – Titulaire

MORGO Christophe – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282969-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/78

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°372 : Comité 21 - Comité français pour l'environnement et le développement durable

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/78 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, auprès du Comité 21 – Comité français pour l'environnement et le développement durable, un Conseiller départemental en qualité de représentant du Président du Conseil départemental, membre de droit.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président :

MORGO Christophe – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283311-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/79

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°287 : BRL - Conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/79 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de BRL :

- 2 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline - Titulaire

PELLET Yvon – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283054-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/80

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°112 : Comité consultatif de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/80 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Comité consultatif de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics :

- 2 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MEUNIER Cyril - Titulaire
IMBERT Audrey – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283434-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/81

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°250 : Centre d'Aide par le Travail- (ESAT) Le Roc Castel - Le Caylar

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/81 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil de gestion de l'Etablissement et Service d'Aide par la Travail (ESAT) Le Roc Castel – Le Caylar :

- 3 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
RIGAUD Jacques – Titulaire
WEBER Patricia – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283436-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/82

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation N°190 : Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône Méditerranée

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/82 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône Méditerranée :

- deux Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CRISTOL Sébastien – Titulaire
MARKOVIC Jacqueline – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283308-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/83

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°95 : Comité de massif "Massif central"

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/83 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Comité de massif « Massif Central », un Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LEVEQUE Gaëlle – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283306-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/84

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°525 : Comité de suivi du bassin versant de la lagune de l'étang de l'Or

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/84 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du comité de suivi du bassin versant de la lagune de l'étang de l'Or, deux Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Titulaire

MEUNIER Cyril – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283353-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/85

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°504 : Comité des usagers des routes départementales de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/85 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner, au sein du Comité des usagers des routes départementales de l'Hérault, deux représentants du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe - Titulaire
GAUDY Vincent – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282901-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/86

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°457 : Comité local du conseil fiscal et financier aux collectivités locales

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/86 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Comité local du conseil fiscal et financier aux collectivités locales :

- 1 Conseiller départemental,
- le Directeur des Finances ou son représentant en qualité d'auditeur.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MORERE Nicole – Titulaire

Le Directeur des finances – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282879-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/87

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°527 : Comité national de suivi pour le programme opérationnel FSE 2014-2020

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/87 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au comité national de suivi pour le programme opérationnel FSE 2014-2020, un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant ou un administratif ayant des compétences techniques sur le FSE.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VASSAS-MEJRI Claudine- Titulaire

Le Directeur du Service FSE – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283391-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/88

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°450 : Centre national de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/88 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au Centre national de la fonction publique territoriale :

- pour le conseil régional d'orientation Languedoc Roussillon : 2 Conseillers départementaux ;
- pour la commission de recensement et le dépouillement des votes placée auprès du conseil d'orientation : le Président du Conseil départemental et son suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- pour le conseil régional d'orientation Languedoc Roussillon :

MORERE Nicole - Titulaire
MARKOVIC Jacqueline – Titulaire

- pour la commission de recensement et le dépouillement des votes :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du conseil départemental :

MORERE Nicole – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283432-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/89

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°123 : Centre pénitentiaire de Béziers

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/89 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil d'évaluation du Centre pénitentiaire de Béziers :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

SAUR Séverine – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282966-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/90

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°124 : Centre pénitentiaire de Villeneuve les Maguelone

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/90 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil d'évaluation du Centre pénitentiaire de Villeneuve les Maguelone :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CASSAR Michelle – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282963-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/91

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°261 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionaux (CPIE)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/91 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil général ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner auprès du Conseil d'Administration du CPIE des Causses Méridionaux :

- 2 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
RIGAUD Jacques – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283310-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/92

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°505 : Comité régional de la biodiversité

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/92 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, au sein du Comité régional de la biodiversité, un Conseiller départemental Homme et un Conseiller départemental Femme.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CRISTOL Sébastien - Titulaire
WISNIEWSKI Karine – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283324-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/93

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°209 : Comité Régional du Tourisme Occitanie

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/93 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Comité régional du tourisme Occitanie, le Conseiller départemental, Président de l'Agence de développement touristique Hérault Tourisme.

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président ou la Présidente d'Hérault Tourisme - titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283387-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/94

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°336 : Comté technique du patrimoine non protégé

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/94 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du Comité technique du patrimoine non protégé :

- le Vice-Président délégué à la Culture – Président du Comité technique,
- un Conseiller départemental – Vice-Président du Comité technique.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

La Vice-Présidente déléguée à la culture :

PONS Marie-Pierre - Titulaire

Le Représentant du Conseil départemental :

MORERE Nicole – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283425-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/95

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°128 : Commission académique de concertation de l'enseignement privé -
CACEP pour l'Académie de Montpellier

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/95 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Vu l'article R442-64 du Code de l'éducation, modifié par décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 chaque académie dispose d'une CACEP (*commission consultée sur toute question relative à l'instruction, à la passation, à l'exécution des contrats d'association, ainsi qu'à l'utilisation des fonds publics attribués dans le cadre de ces contrats. Aucun recours contentieux relatif à ces questions ne peut être introduit sans que l'objet du litige ait préalablement été soumis pour avis à cette commission*) ;

La représentation des Conseils départementaux au sein de la CACEP est assurée par 3 Conseillers départementaux titulaires et 3 Conseillers départementaux suppléants, répartis entre les Départements concernés (l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées Orientales).

Il convient de désigner un Conseiller départemental en qualité de titulaire.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALVAT Renaud – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283395-DE-1-1

Délibération n°AD/230721/H/96

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°179 : Commission départementale de l'emploi et de l'insertion - Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/96 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion - Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) pour le volet formation spécialisée :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant,
- 1 administratif.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Représentants du Conseil départemental :

VASSAS MEJRI Claudine - Titulaire

PRADELLE Sylvie - Suppléant

Administratif

MEUNIER Fabienne – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283379-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/97

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°116 : Commission de constitution du jury criminel Cour d'assises

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/97 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein de la Commission de constitution du jury criminel - Cour d'Assises, 5 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

ALMARCHA Jean- Titulaire
CHELVI SANDIN Zita - Titulaire
MORERE Nicole - Titulaire
IMBERT Audrey - Titulaire
FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine- Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282872-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/98

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°16 : Commission de gestion des arbres départementaux

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/98 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein de cette commission, 7 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline - Titulaire
BLASCO Gabriel - Titulaire
VIDAL Philippe Titulaire
RIGAUD Jacques - Titulaire
MORERE Nicole - Titulaire
CRISTOL Sébastien - Titulaire
FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282968-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/99

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°547 : Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/99 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Conformément au décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016, une commission présidée par le Préfet est créée dans chaque Département.

La commission est composée de représentants des collectivités territoriales. Le Préfet arrête la liste des membres de la commission départementale. Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable. La commission se réunit au moins une fois par an pour délibérer de la politique départementale en la matière et autant que de besoin pour l'examen des dossiers individuels.

Il s'agit de désigner le Président du Conseil départemental ou son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Les Représentants du Président :

WISNIEWSKI Karine – Titulaire

CRISTOL Sébastien – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283439-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/100

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°449 : Commission départementale des espaces et itinéraires relatifs aux sports de nature - CDESI

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/100 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la commission départementale des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant : Vice-président en charge du sport,
- 5 Conseillers départementaux titulaires,
- 5 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Le Représentant du Président :

PASSIEUX Marie - Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental :

MORGO Christophe – Titulaire

MORERE Nicole – Titulaire

BLASCO Gabriel – Titulaire

GARCIN-SAUDO Jullie – Titulaire

FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – Titulaire

FALIP Jean-Luc - Suppléant

BOISSON Jérôme - Suppléant

LOPEZ Jérôme - Suppléant

GAUDY Vincent- Suppléant

CRISTOL Laurence – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le	: 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le	: 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20210723-283430-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/101

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°548 : Commission de recours gracieux des indus RSA

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/101 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il s'agit aujourd'hui de désigner à la Commission de Recours gracieux des indus RSA, un Conseiller départemental, qui assurera la présidence de la commission de Recours gracieux des indus RSA ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame la Directrice du Pôle des politiques d'insertion.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Représentant du Conseil départemental :

VASSAS MEJRI Claudine – Titulaire

Un Administratif :

Madame la Directrice du Pôle des Politiques d'Insertion – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283384-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/102

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°139 : Commission de réforme des agents des collectivités locales de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/102 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la Commission de réforme des agents des collectivités locales de l'Hérault :

- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 4 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BOUIDA Manar – Titulaire
MORERE Nicole – Titulaire

CASSAR Michelle - Suppléante
PELLET Yvon – Suppléant
ALMARCHA Jean – Suppléant
GOURNAY GARCIA Corinne – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283431-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/103

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°121 : Commission départementale des impôts directs locaux

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/103 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 2 Conseillers départementaux titulaires et 2 Conseillers départementaux suppléants pour siéger à la Commission départementale des impôts directs locaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MORERE Nicole - Titulaire
MARTINIER Jacques - Titulaire

MEUNIER Cyril - Suppléant
BONNEFOUX Brice – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282880-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/104

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°471 : Commission de suivi de site du dépôt pétrolier GDH de Frontignan

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/104 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour la Commission de suivi de site du dépôt pétrolier GDH de Frontignan :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PRADELLE Sylvie – Titulaire

BOULDOIRE Pierre – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283317-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/105

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°33 : Commission régionale de la forêt et du bois

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/105 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la Commission régionale de la forêt et du bois
1 représentant du Conseil départemental titulaire et 1 représentant du Conseil départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CRISTOL Sébastien – Titulaire,

RIGAUD Jacques – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283305-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/106

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°207 : Commission Départementale des objets mobiliers

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/106 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la Commission Départementale des Objets Mobiliers :

- Le Président du Conseil départemental,
- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental :

MORERE Nicole - Titulaire
GARCIN SAUDO Julie – Titulaire

HENRY Gabrielle – Suppléante
PONS Marie-Pierre - Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283426-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/107

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°147 : Commission départementale des rapports locaux

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/107 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la commission départementale des rapports locaux :

En qualité de titulaire :

- un Conseiller départemental,

En qualité de suppléant :

- un Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GAUDY Vincent – Titulaire

LEVEQUE Gaëlle – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282895-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/108

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°405 : Commission départementale des risques naturels majeurs

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/108 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs :

- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LOPEZ Jérôme - Titulaire
MARKOVIC Jacqueline - Titulaire

CALUEBA Véronique – Suppléante
PASSIEUX Marie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283385-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/109

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 114 : Commission départementale - Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/109 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la Commission départementale – Liste d'aptitude aux fonctions de « Commissaire Enquêteur » :

- un Conseiller départemental titulaire,
- un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline – Titulaire

GARCIN SAUDO Julie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282967-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/110

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°481 : Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels CDVLLP

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/110 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels :

- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LEVEQUE Gaëlle - Titulaire

IMBERT Audrey - Titulaire

RIGAUD Jacques - Suppléant

MORGO Christophe – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282893-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/111

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 173 : Commission départementale de la Présence Postale

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/111 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la Commission départementale de la Présence Postale :

- un Conseiller départemental titulaire,
- un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

FALIP Jean-Luc - Titulaire

LEVEQUE Gaëlle – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282906-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/112

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°466 : Commission départementale pour l'attribution de la bourse au mérite

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/112 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la Commission départementale pour l'attribution de la bourse au mérite :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALVAT Renaud – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283399-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/113

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°106 : Commission départementale de la sécurité routière de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/113 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein de la Commission départementale de la sécurité routière de l'Hérault, un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire

MARKOVIC Jacqueline – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282902-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/114

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°402 : Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté - COPEC

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/114 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté – COPEC :

- 1 Conseiller départemental titulaire,

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GARCIN SAUDO Julie – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283401-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/115

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°370 : Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural - COREAM

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/115 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la COREAM :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PELLET Yvon – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283299-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/116

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°574 - Commission d'homologation des services en ligne au sein du conseil départemental - CD34 CHSL

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/116 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est proposé de désigner à la commission d'homologation des services en ligne :

- le Président du Conseil départemental autorité d'homologation, ou son représentant,
- le Directeur général des services,
- le Directeur des systèmes d'information,
- le Responsable sécurité des systèmes d'information.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- le Président du Conseil départemental MESQUIDA Kléber autorité d'homologation,
ou son représentant :
MORERE Nicole – Titulaire,
- le Directeur général des services – Titulaire,
- le Directeur des systèmes d'information –Titulaire,
- le Responsable sécurité des systèmes d'information – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282961-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/117

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°133: Conseil de l'Education Nationale de l'Académie de Montpellier - CAEN

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/117 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil de l'éducation nationale de l'académie de Montpellier (CAEN), auprès du collège des collectivités locales :

- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GUIDEZ Serge- Titulaire
CALVAT Renaud - Titulaire

MORERE Nicole - Suppléante
CRISTOL Laurence – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283396-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/118

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°352 : Conseil académique des langues régionales

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/118 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil académique des langues régionales :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- un Conseiller départemental titulaire,
- un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président :

CALVAT Renaud - Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental :

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Titulaire

LEVEQUE Gaëlle- Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283398-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/119

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°572 : Comité départemental des mobilités de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/119 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité départemental des mobilités de l'Hérault un représentant du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282900-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/120

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°157: Conseil de famille des pupilles de l'Etat

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/120 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil de famille des pupilles de l'Etat et du Département :

- deux Conseillers départementaux titulaires.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALUEBA Véronique - Titulaire
WEBER Patricia – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283442-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/121

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°135 : Conseil Départemental de l'Education Nationale - CDEN

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/121 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil d'administration du Conseil Départemental de l'Education Nationale :

- Le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- 5 Conseillers départementaux titulaires,
- 5 Conseillers départementaux suppléants,
- 1 personnalité qualifiée titulaire,
- 1 personnalité qualifiée suppléante.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber – Titulaire

Le Représentant du Président :

CALVAT Renaud - Titulaire

Les Représentants du Conseil départemental :

GELY Jean-Louis – Titulaire
GUIDEZ Serge – Titulaire
EL MOUDDEN Rachid – Titulaire
BOUIDA Manar - Titulaire
MORERE Nicole – Titulaire
CRISTOL Sébastien – Suppléant
LEVEQUE Gaëlle - Suppléante
MARKOVIC Jacqueline – Suppléante
BLASCO Gabriel – Suppléant
BONNEFOUX Brice – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283397-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/122

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°153 : Conseil départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques(CODERST)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/122 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger :

Au sein du Conseil départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) :

- deux Conseillers départementaux titulaires,
- deux Conseillers départementaux suppléants,

Au sein de la formation spécialisée :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Au sein du Conseil départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) :

LOPEZ Jérôme – Titulaire
BOULDOIRE Pierre - Titulaire

MORGO Christophe – Suppléant
CRISTOL Laurence - Suppléante

Au sein de la formation spécialisée :

BOULDOIRE Pierre – Titulaire

LOPEZ Jérôme – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283307-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/123

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°398 : Conseil départemental de sécurité civile

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/123 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Conseil départemental de sécurité civile, 2 Conseillers départementaux titulaires et 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LEVEQUE Gaëlle - Titulaire

LOPEZ Jérôme – Titulaire

CHELVI SANDIN Zita - Suppléante

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282971-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/124

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°447 : Etablissement public foncier d'Occitanie (EPF OCCITANIE)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/124 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF d'OCCITANIE).

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LEVEQUE Gaëlle - Titulaire

GAUDY Vincent – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282907-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/125

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°516 : Fédération départementale des associations syndicales autorisées (ASA) d'irrigation de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/125 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental à l'assemblée générale et au conseil d'administration pour siéger au sein de la Fédération départementale des associations syndicales autorisées (ASA) d'irrigation de l'Hérault.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PELLET Yvon – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283301-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/126

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°272 : Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/126 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental pour siéger au sein du conseil d'administration de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Hérault.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VASSAS MEJRI Claudine – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283381-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/127

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°499 : Conseil maritime de façade Méditerranée

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/127 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du conseil d'administration du Conseil maritime de façade Méditerranée :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BOULDOIRE Pierre – Titulaire

MORGO Christophe – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283322-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/128

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°388 : Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/128 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner :

Pour le Conseil départemental du Fonds d'aide aux jeunes :

Le Président du Conseil départemental ou son représentant,

Pour les comités territoriaux 1 Conseiller départemental :

- Maison des solidarités de l'Étang de Thau (FDAJ Sète, Frontignan, Marseillan, Mèze),
- Maison des solidarités du Cœur d'Hérault Pic Saint Loup (FDAJ de Lodève, Clermont-l'Herault),
- Maison des solidarités du Biterrois et du Haut Languedoc Ouest Héraultais (FDAJ de Béziers, Pézenas et Agde),
- Maison des solidarités Petite Camargue (FDAJ de Lunel),

Pour les Comités locaux de pilotage 1 Conseiller départemental :

- Agde,
- Béziers,
- Frontignan,
- Communauté des communes CIAS Lodévois et Larzac,
- Sète,
- Sivom CIAS Pays de Pézenas,
- Marseillan,

- Clermont-l'Hérault,
- Communauté de communes « Pays de Lunel »,
- Mèze.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Pour le Conseil départemental du Fonds d'aide aux jeunes :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Le Représentant du Président :

VASSAS MEJRI Claudine – Titulaire

Pour les Comités locaux de pilotage :

- Agde,
1 Conseiller départemental —Titulaire : cette désignation fera l'objet d'une délibération ultérieure
- Béziers,
SAUR Séverine – Titulaire
- Frontignan,
PRADELLE Sylvie – Titulaire
- Communauté des communes CIAS Lodévois et Larzac,
LEVEQUE Gaëlle – Titulaire
- Sète,
CALUEBA Véronique – Titulaire
- Sivom CIAS Pays de Pézenas,
GARCIN SAUDO Julie – Titulaire
- Marseillan,
1 Conseiller départemental —Titulaire : cette désignation fera l'objet d'une délibération ultérieure
- Clermont-l'Hérault,
PASSIEUX Marie - Titulaire
- Communauté de communes « Pays de Lunel »,
BOISSON Jérôme – Titulaire
- Mèze.
IMBERT Audrey - Titulaire

Pour les comités territoriaux :

- Maison des solidarités de l'Étang de Thau (FDAJ Sète, Frontignan, Marseillan, Mèze),
CALUEBA Véronique - Titulaire

- Maison des solidarités du Cœur d'Hérault Pic Saint Loup (FDAJ de Lodève, Clermont-l'Herault),
PASSIEUX Marie - Titulaire
- Maison des solidarités du Biterrois et du Haut Languedoc Ouest Héraultais (FDAJ de Béziers,
Pézenas et Agde),
PONS Marie Pierre - Titulaire
- Maison des solidarités Petite Camargue (FDAJ de Lunel),
BOISSON Jérôme – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283440-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/129

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°403 : Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/129 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale, les représentants du Conseil départemental :

- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CRISTOL Sébastien – Titulaire
HENRY Gabrielle – Titulaire

PELLET Yvon – Suppléant
GARCIN SAUDO Julie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283313-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/130

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°451 : Foyer des jeunes travailleurs Emile Claparède - Béziers

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/130 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Collège des membres de droit du Foyer des jeunes travailleurs Emile Claparède à Béziers :

- un représentant du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

SAUR Séverine - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283342-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/131

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°203 : Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/131 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du Conseil de rivage du Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres :

- 1 Conseiller départemental, titulaire,
- 1 Conseiller départemental, suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline- Titulaire

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283392-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/132

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°235 : France Victimes 34

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/132 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental pour siéger au conseil d'administration de l'association France Victimes 34.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

WEBER Patricia - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283364-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/133

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°423 : Conservatoire des espaces naturels Occitanie (CEN - LR)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/133 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels Occitanie (CEN – LR) :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MORGO Christophe - Titulaire

CALUEBA Véronique – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283314-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/134

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°429 : Groupement d'Action Local (GAL)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/134 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner 1 Conseiller départemental titulaire et 1 Conseiller départemental suppléant pour siéger dans les comités de programmation du Groupe d'Action Local (GAL).

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- GAL Cévennes :
RIGAUD Jacques – Titulaire
LEVEQUE Gaëlle - Suppléant
- GAL Cœur d'Hérault
MORERE Nicole – Titulaire
PASSIEUX Marie - Suppléant
- GAL Est Audois,
SAUR Séverine - Titulaire
VIDAL Philippe - Suppléant
- GAL Grand Pic Saint Loup,
LOPEZ Jérôme – Titulaire
RIGAUD Jacques - Suppléant
- GAL Haut Languedoc et Vignobles,
PONS Marie Pierre – Titulaire
FALIP Jean-Luc - Suppléant
- GAL Vidourle Camargue,
BOISSON Jérôme – Titulaire
MOULLIN TRAFFORT Patricia - Suppléant
- GAL Hautes Terres d'Oc.
PONS Marie Pierre – Titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283344-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/135

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°557 Fonds de Développement de la Vie Associative - FDVA

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/135 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la commission du FDVA :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

HENRY Gabrielle – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283438-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/136

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°569 : Fonds Pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique -FIPHFP Occitanie

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/136 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité du FIPHFP Occitanie :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

HENRY Gabrielle – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283433-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/137

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°467 : Gens de la mer - Service de Santé

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/137 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la commission portuaire Gens de la mer – Service Santé - du Port de Sète :

Le Président du Conseil départemental ou ses représentants (titulaire et suppléant).

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber - Titulaire

Les Représentants du Président :

BLASCO Gabriel - Titulaire

CALUEBA Véronique – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283378-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/138

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°478 : Gestion urbaine de proximité - Ile de Thau

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/138 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) Ile de Thau à Sète les représentants du Conseil départemental u comité de pilotage et au comité technique.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Au comité de pilotage :

- 1 Conseiller départemental titulaire:
BLASCO Gabriel

- 1 Conseiller départemental suppléant :
CALUEBA Véronique

Au comité technique :

- 1 représentant titulaire (élu ou administratif):
DGA- SOLIDARITES DEPARTEMENTALES

- 1 représentant suppléant(élu ou administratif) :
BLASCO Gabriel

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283365-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/139

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 579 - Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-santé Occitanie

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/139 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L. 3121-22 et L. 3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil Départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-santé Occitanie :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BOULDOIRE Pierre – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282894-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/140

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°480 : Plan pluriannuel régional de développement forestiers

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/140 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental pour siéger au sein du comité d'élaboration du Plan pluriannuel régional de développement forestier.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CRISTOL Sébastien - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283333-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/141

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Désignation n°551 : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets- PRPGD.
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi- CCES.**

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/141 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Conformément au Décret du 17 juin 2016 relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets- PRPGD ;

Il convient de désigner 1 représentant pour siéger au sein de la Commission consultative.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EL MOUDDEN Rachid - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283334-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/142

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°134 : Service départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation (ONACCVG 34)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/142 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du service départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation :

- 1 Conseiller départemental titulaire ;
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALVAT Renaud - Titulaire
HENRY Gabrielle – Suppléant
WEBER Patricia - Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283360-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/143

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 260 : Plate-forme humanitaire et de solidarité de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/143 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du conseil d'administration de la plate-forme humanitaire et de solidarité de l'Hérault un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CALUEBA Véronique – Titulaire

CRISTOL Sébastien – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282896-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/144

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°511 et 556 : Pôle d'échanges multimodal (PEM)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/144 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner :

PEM de Sète :

- 1 Conseiller départemental pour siéger au Comité de pilotage,

PEM de Frontignan :

- 1 Conseiller départemental pour siéger au Comité de pilotage
- 1 Administratif départemental pour siéger au Comité Technique.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PEM de Sète :

CALUEBA Véronique – Titulaire,

PEM de Frontignan :

PRADELLE Sylvie - Titulaire

Le représentant de la mission mobilité durable – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282905-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/145

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°526 : Société coopérative d'intérêt collectif Mon Cuisinier

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/145 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental au sein de l'assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif Mon Cuisinier.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VASSAS MEJRI Claudine - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283343-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/146

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°459 : Polytech'Montpellier

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/146 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'école Polytech'Montpellier :

- 1 représentant du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

GUIDEZ Serge - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283356-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/147

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°217 : SAFER Occitanie - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/147 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner à la SAFER Occitanie – Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie :

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- Au Conseil d'administration :

1 Conseiller départemental titulaire : PELLET Yvon

- Au Comité technique de l'Hérault :

1 Conseiller départemental titulaire ; GARCIN SAUDO Julie

1 Conseiller départemental suppléant. PELLET Yvon

- Aux comités de petites régions :

- Montagne Hérault :

2 Conseillers départementaux titulaires ; LEVEQUE Gaëlle, RIGAUD Jacques

2 Conseillers départementaux suppléants. FALIP Jean-Luc, PASSIEUX Marie

- Pic Saint Loup :

1 Conseiller départemental titulaire ; LOPEZ Jérôme

1 Conseiller départemental suppléant. CRISTOL Laurence

- Vallée de l'Hérault :

1 Conseiller départemental titulaire ; SOTO Jean-François

1 Conseiller départemental suppléant. MORERE Nicole

- Bassin de Thau :

1 Conseiller départemental titulaire ; MORGO Christophe
1 Conseiller départemental suppléant. BLASCO Gabriel

- Saint-Ponais :
1 Conseiller départemental titulaire : PONS Marie Pierre
1 Conseiller départemental suppléant : MESQUIDA Kléber

- Minervoises-Saint-Chinianais
1 Conseiller départemental titulaire ; PONS Marie Pierre
1 Conseiller départemental suppléant. MESQUIDA Kléber

- Biterrois :
1 Conseiller départemental titulaire ; SAUR Séverine
1 Conseiller départemental suppléant. VIDAL Philippe

- Piscénois :
1 Conseiller départemental titulaire ; GARCIN SAUDO Julie
1 Conseiller départemental suppléant. GAUDY Vincent

- Est Montpellier :
1 Conseiller départemental titulaire ; PELLET Yvon
1 Conseiller départemental suppléant. VASSAS MEJRI Claudine

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283321-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/148

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°75 : Ports de plaisances communaux et port régional

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/148 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant pour siéger au sein des conseils portuaires :

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

Ports de plaisance communaux :

- Frontignan-Plage

PRADELLE Sylvie – Titulaire
BOULDOIRE Pierre - Suppléant

- Palavas-les-Flots

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Titulaire
BONNEFOUX Brice - Suppléant

- Mauguio-Carnon

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Titulaire
BONNEFOUX Brice - Suppléant

- La Grande-Motte

BONNEFOUX Brice - Titulaire
MOULLIN TRAFFORT Patricia – Suppléante

- Sète – Port des quilles

BLASCO Gabriel – Titulaire
CALUEBA Véronique - Suppléant

Port régional de Sète

- Sète/Frontignan

BLASCO Gabriel – Titulaire

BOULDOIRE Pierre - Suppléant

Il restera les **ports de plaisance communaux** du **Cap d'Agde** et de **Marseillan-Plage** et ville à désigner

Réceptionné par la préfecture le	: 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le	: 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20210723-283341-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/149

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°278 : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de l'Orb

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/149 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité de pilotage du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de l'Orb :

- un Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283335-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/150

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°410 : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/150 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité de pilotage du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant Lez – Mosson - étangs palavasiens :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

MARKOVIC Jacqueline- Titulaire
MOULLIN TRAFFORT Patricia- Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283337-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/151

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°520 : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/151 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au sein de chaque comité de pilotage des PAEN un Conseiller départemental :

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

- PAEN Bassan Corneilhan : SAUR Séverine - titulaire
- PAEN Rouviège, : SOTO Jean-François - titulaire
- PAEN Plateau de Vendres, : PELLET Yvon - titulaire

Un Conseiller départemental, titulaire, pour le PAEN Verdisses sera désigné ultérieurement

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283327-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/152

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°502 : Réseau des grands sites de France - RGSF

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/152 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à l'assemblée générale de l'association Réseau des grands sites de France - RGSF :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GELY Jean-Louis - Titulaire
CASSAR Michelle - Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283348-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/153

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°184 : Réserve naturelle du Bagnas - Agde et Marseillan

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/153 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil général ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein du Comité consultatif de la réserve naturelle du Bagnas (Communes d'Agde et de Marseillan) :

- 1 Conseiller départemental titulaire ;
- 1 Conseiller départemental suppléant ;

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

BLASCO Gabriel - titulaire

MORGO Christophe - suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283328-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/154

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°219 : SCA Huilerie-Confiserie Coopérative interdépartementale de Clermont l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/154 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil d'administration de la SCA Huilerie-Confiserie, coopérative interdépartementale de Clermont l'Hérault :

- 2 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PASSIEUX Marie - titulaire
FALIP Jean-Luc - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283323-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/155

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°200 : SAGE - Commission locale de l'Eau (CLE)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/155 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner les représentants du Conseil départemental pour siéger au sein de chaque Commission locale (CLE) :

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

CLE SAGE Basse Vallée de l'Aude :

- 1 Conseiller départemental :
SAUR Séverine - Titulaire

CLE SAGE Nappe Astienne :

- 2 Conseillers départementaux :
SAUR Séverine - Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire

CLE SAGE de l'Agout :

- 1 Conseiller départemental :
PONS Marie Pierre - Titulaire

CLE SAGE Bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril :

- 1 Conseiller départemental :
CALUEBA Véronique - Titulaire

CLE SAGE – Bassin versant de l'Hérault :

- 4 Conseillers départementaux :
PASSIEUX Marie - Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire

RIGAUD Jacques - Titulaire
SOTO Jean-François - Titulaire

et Après des commissions thématiques suivantes :

Agricole :

- 2 Conseillers départementaux :
FALIP Jean-Luc - Titulaire
PELLET Yvon - Titulaire

Ressources :

- 2 Conseillers départementaux :
MARKOVIC Jacqueline - Titulaire
MORGO Christophe - Titulaire

Inondations :

- 1 Conseiller départemental :
MARKOVIC Jacqueline - Titulaire

CLE SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens :

- 5 Conseillers départementaux :
MEUNIER Cyril - Titulaire
GUIDEZ Serge - Titulaire
MARKOVIC Jacqueline - Titulaire
MOULLIN-TRAFFORT Patricia - Titulaire
WEBER Patricia - Titulaire

CLE SAGE Orb et Libron :

- 4 Conseillers départementaux :
VIDAL Philippe - Titulaire
SAUR Séverine - Titulaire
PELLET Yvon - Titulaire
PONS Marie-Pierre – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283405-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/156

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation N°296: Théâtre Molière - Scène Nationale de Sète - T.M.S

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/156 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Théâtre Molière – Scène Nationale de Sète – T.M.S :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

CALUEBA Véronique – Titulaire
BLASCO Gabriel - Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283359-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/157

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°322 : Schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/157 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à la commission consultative relative au schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage :

- 4 Conseillers départementaux titulaires,
- 4 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GAUDY Vincent - Titulaire
MEUNIER Cyril - Titulaire
PRADELLE Sylvie – Titulaire
HENRY Gabrielle – Titulaire,

CALUEBA Véronique - Suppléante
GELY Jean-Louis - Suppléant
CALVAT Renaud - Suppléant
WEBER Patricia – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282958-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/158

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°288 : Compagnie Nationale du Rhône- CNR

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/158 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au Conseil d'administration de la Compagnie Nationale du Rhône - CNR :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BOISSON Jérôme – Titulaire

BOULDOIRE Pierre – Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283349-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/159

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°580: Schéma Départemental de l'enfance et de la famille

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/159 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour le schéma départemental de l'enfance et de la famille :

Commission plénière départementale des services aux familles :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant (vice-président de la commission),
- le directeur général de la solidarité ou son représentant,
- le médecin chef de la protection maternelle et infantile ou son représentant,

Comité de pilotage :

- le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- le directeur général de la solidarité.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- Commission plénière départementale des services aux familles :

MESQUIDA Kléber - titulaire ou son représentant - titulaire, CALUEBA Véronique
Le directeur général de la solidarité - titulaire
Le médecin chef de la protection maternelle - titulaire

- Comité de pilotage :

MESQUIDA Kléber - titulaire ou son représentant - titulaire, CALUEBA Véronique
Le directeur général de la solidarité - titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283368-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/160

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°25: Commission de gestion de l'eau du barrage des Olivettes

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/160 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner les Conseillers départementaux pour siéger au sein de la Commission de Gestion de l'Eau du barrage des Olivettes :

- les 2 Conseillers départementaux du canton de Cazouls Les Béziers,
- les 2 Conseillers départementaux du canton de Pézenas.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Conseiller départemental du canton de Cazouls Les Béziers :

SAUR Séverine- Titulaire
VIDAL Philippe - Titulaire

Conseiller départemental du canton de Pézenas :

GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
GAUDY Vincent – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283332-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/161

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°26 : Commission de gestion du barrage du Salagou

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/161 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner les Conseillers départementaux pour siéger au sein de la commission de gestion de l'eau du barrage du Salagou :

- les 2 Conseillers départementaux du canton d'Agde,
- les 2 Conseillers départementaux du canton de Clermont l'Hérault,
- les 2 Conseillers départementaux du canton de Gignac,
- les 2 Conseillers départementaux du canton de Lodève,
- les 2 Conseillers départementaux du canton de Mèze,
- les 2 Conseillers départementaux du canton de Pézenas.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Les Conseillers départementaux du canton de Pézenas :

GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
GAUDY Vincent - Titulaire

Les Conseillers départementaux du canton de Clermont L'Hérault :

FALIP Jean-Luc – Titulaire
PASSIEUX Marie - Titulaire

Les Conseillers départementaux du canton de Lodève :

LEVEQUE Gaëlle - Titulaire
RIGAUD Jacques - Titulaire

Conseiller départemental du canton de Gignac :

MORERE Nicole – Titulaire
SOTO Jean-François - Titulaire

Les Conseillers départementaux du canton de Mèze :

IMBERT Audrey – Titulaire
MORGO Christophe - Titulaire

Les Conseillers départementaux du canton d'Agde :

FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – Titulaire
FREY Sébastien – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283345-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/162

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°308 : Institut Méditerranéen de l'Eau

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/162 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au Conseil d'administration de l'Institut Méditerranéen de l'Eau :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

MORGO Christophe - Titulaire
BOISSON Jérôme- Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283336-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/163

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°537 : Itinéraire ' Grande Traversée du Massif Central VTT ' - GTMC-VTT.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/163 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit donnant compétence aux Départements pour «favoriser le développement maîtrisé des sports de nature» dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;

Vu la création de l'itinéraire « Grande Traversée du Massif Central en VTT – GTMC » qui relie le massif du Morvan à la Mer Méditerranée ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au Comité de pilotage et aux Comités techniques du Comité d'itinéraires de cette instance :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PASSIEUX Marie – Titulaire
GELY Jean-Louis - Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283363-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/164

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°468 : Commission de suivi de site de la zone industrielle du Capiscol - CSS

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/164 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de la commission de suivi de site de la zone industrielle du Capiscol CSS.

- 2 Conseillers départementaux titulaires,
- 2 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

VIDAL Philippe – Titulaire
SAUR Séverine- Titulaire

GAUDY Vincent – Suppléant
GARCIN SAUDO Julie – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283316-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/165

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°185 : Comité consultatif de la réserve naturelle d'Estagnol

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/165 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité consultatif de la Réserve naturelle de l'Estagnol :

- 1 Conseiller départemental titulaire
- 1 Conseiller départemental suppléant

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- BOULDOIRE Pierre - Titulaire
- FREY Sébastien - Suppléant.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283330-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/166

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°515 : Canal des deux mers à vélo de l'Atlantique à la Méditerranée - Comité de pilotage

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/166 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité de pilotage du canal des deux mers à vélo de l'Atlantique à la Méditerranée :

- un Conseiller départemental référent, en qualité de titulaire,
- un Coordinateur de l'administration départementale, en qualité de titulaire.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Conseiller départemental référent :
GELY Jean-Louis - Titulaire

Coordinateur de l'administration départementale :
Le Directeur Adjoint du Pôle Aménagement – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283351-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/167

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°367 : Ligue pour la protection des oiseaux - Assemblée générale

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/167 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger à l'assemblée générale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO Occitanie :

- 1 Conseiller départemental titulaire
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- CRISTOL Sébastien - Titulaire
- CHELVI-SANDIN Zita – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283331-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/168

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°566 : LIO Occitanie Transport - Commission des Transports Scolaires de l'Hérault- CDTS34

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/168 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

La création d'une Commission des transports scolaires de l'Hérault fait suite à la création par la Région Occitanie, en 2018, de commissions départementales des transports scolaires sur les Départements qui la composent.

Il s'agit de désigner pour siéger au sein de cette instance de dialogue et de concertation, un représentant du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner:

CALVAT Renaud - Titulaire

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283357-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/169

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°348 : Missions Locales (ML)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/169 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner les membres du Conseil départemental pour siéger aux Conseils d'administration des Missions Locales et aux Assemblées générales des Missions Locales.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Aux Conseils d'administration des Missions Locales :

Mission locale Cœur d'Hérault :

- 1 Conseiller départemental :
LEVEQUE Gaëlle - Titulaire

Mission locale jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole :

- 2 Conseillers départementaux :
CRISTOL Sébastien - Titulaire
BOUIDA Manar - Titulaire

Mission locale d'insertion des jeunes du Bassin de Thau :

- 1 Conseiller départemental :
CALUEBA Véronique - Titulaire

Mission locale Garrigue et Cévennes :

- le Président du Conseil départemental :
MESQUIDA Kléber
son représentant :
RIGAUD Jacques - Titulaire
- 1 Conseiller départemental :
LEVEQUE Gaëlle - Suppléante

Aux Assemblées générales des Missions Locales :

Mission locale du biterrois :

- 1 Conseiller départemental :
SAUR Séverine - Titulaire

Mission locale de la petite Camargue héraultaise :

- 1 Conseiller départemental :
BOISSON Jérôme - Titulaire

Mission locale du Centre Hérault :

- 1 Conseiller départemental :
GARCIN SAUDO Julie – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283362-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/170

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°545 : Occitanie Europe - Assemblée générale

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/170 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Suite à la création de la Région Occitanie, l'association Midi-Pyrénées Europe, créée en 2001 par la Région Midi-Pyrénées au sein de l'espace européen, change de nom. Elle devient Occitanie Europe et souhaite étendre sa représentation aux acteurs de l'ex-Languedoc-Roussillon.

Le Département de l'Hérault a adhéré à cette association, par délibération, le 22 mai 2017.

Il s'agit aujourd'hui de désigner, pour siéger au sein de l'Assemblée générale d'Occitanie Europe :

- 1 représentant du Conseil départementale, titulaire,
- 1 représentant de l'Administration du Département, suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- HENRY Gabrielle – Titulaire
- Le directeur général adjoint au développement de l'économie territoriale, insertion, environnement (DETIE) - Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283352-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/171

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°570 : Occitanie Livre & Lecture - Assemblée Générale

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/171 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Par délibération du 13 février 2019, le Département a adhéré à l'association Occitanie Livre & Lecture.

Il s'agit de désigner, pour siéger au sein de l'Assemblée générale d'Occitanie Livre & Lecture :

- 1 représentant du Conseil départemental titulaire,
- 1 représentant du Conseil départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PONS Marie-Pierre – Titulaire

HENRY Gabrielle- Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283358-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/172

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°529 : Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique - OpenIG - Assemblée générale

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/172 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au sein de l'Assemblée générale d'Occitanie-Pyrénées en Intelligence Géomatique - OpenIG, un Conseiller départemental, titulaire.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GELY Jean-Louis – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282960-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/173

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°577 : Open Data France - Assemblée générale

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/173 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il s'agit donc de désigner, pour siéger au sein de l'Assemblée générale d'Open Data France :

- un représentant du Conseil départemental titulaire,
- un représentant du Conseil départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BOULDOIRE Pierre – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282959-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/174

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°552 : Parlement de la Montagne - Assemblée

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/174 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Le Parlement de la Montagne, créé à l'initiative de la Région, permettra de donner la parole aux acteurs de l'économie montagnarde, tous secteurs confondus (agriculture, industrie, services, agroalimentaire, artisanat, thermalisme...).

Les montagnes d'Occitanie recouvrant 53 % du territoire, le Parlement de la Montagne, créé sur le modèle du Parlement de la Mer offrira une équité entre les deux atouts naturels de la grande Région que sont la mer Méditerranée et les massifs montagneux.

Il s'agit de désigner, pour siéger à l'Assemblée du Parlement de la Montagne :

- 1 Conseiller départemental, titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

PONS Marie-Pierre – Titulaire
FALIP Jean-Luc - Suppléant

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283340-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/175

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°310 : Plan de déplacement des employés du Conseil départemental

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/175 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, pour siéger au Comité du plan de déplacement des employés du Conseil départemental, 2 Conseillers départementaux titulaires.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MORGO Christophe – Titulaire

MORERE Nicole – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282903-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/176

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°329 : Plan de déplacements urbains (PDU) et Plan local d'urbanisme (PLU) - Montpellier

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/176 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger :

au Comité de pilotage du Plan de déplacements urbains (PDU) de Montpellier :

- 1 Conseiller départemental titulaire,

aux Commissions du Plan local d'urbanisme (PLU) de Montpellier :

- 1 Conseiller départemental titulaire.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

au Comité de pilotage du Plan de déplacements urbains (PDU) de Montpellier :

MARKOVIC Jacqueline – Titulaire,

aux Commissions du Plan local d'urbanisme (PLU) de Montpellier :

MARKOVIC Jacqueline – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-282904-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/177

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°71 : Maisons de retraite

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/177 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Vu le R 315-6 du Code de l'Action sociale ;

Il nous est demandé de désigner les représentants du Conseil départemental au conseil d'administration des EPHAD.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EHPAD « Le jardin des Aînés » - Ganges :

- 3 Conseillers départementaux :

RIGAUD Jacques - Titulaire

LEVEQUE Gaëlle – Titulaire

WEBER Patricia – Titulaire

Maison de retraite Anatole France - Frontignan :

- 3 Conseillers départementaux :

PRADELLE Sylvie – Titulaire

BLASCO Gabriel -Titulaire

BOULDOIRE Pierre -Titulaire

EHPAD « Les Oliviers – Les Pins » - Groupement de Maisons de retraite du Saint-Chinianais :

- 3 Conseillers départementaux :

PONS Marie Pierre - Titulaire

VIDAL Philippe - Titulaire

MESQUIDA Kléber - Titulaire

EHPAD « Lou Redoundel » - La Salvetat sur Agout :

- 3 Conseillers départementaux :

MESQUIDA Kléber - Titulaire
PONS Marie Pierre – Titulaire
SAUR Séverine – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283367-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/178

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°65 : Lycée de la mer Paul Bousquet

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/178 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration du Lycée professionnel maritime de Sète :

1 Conseiller départemental

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

BLASCO Gabriel – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283371-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/179

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 439 : Plan de protection de l'atmosphère - PPA - Agglomération de Montpellier

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/179 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner pour siéger au collège « collectivités territoriales » du Plan de protection de l'atmosphère – PPA – Agglomération de Montpellier :

1 conseiller départemental

Après en avoir délibéré

Le Conseil départemental décide à l'unanimité de désigner :

HENRY Gabrielle – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283373-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/180

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 285 - Atelier Permanent d'Initiation à l'environnement urbain (APIEU)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/180 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain - APIEU :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MARKOVIC Jacqueline – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283506-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/181

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 540 : Groupement de commandes pour la négociation des contrats de maintenance des ascenseurs des collèges publics de l'Hérault.

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/181 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code général des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération en date du 23 janvier 2017 portant sur la création d'un Groupement de commandes pour la négociation des contrats de maintenance des ascenseurs des collèges publics de l'Hérault, conformément aux dispositions de l'article L1414-3 du Code général des Collectivités territoriales ;

Il nous est demandé de désigner, pour la commission d'appels d'offres spécifique au groupement, un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant parmi les membres de la Commission Départementale d'appels d'offres, ayant voix délibérative.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EL MOUDDEN Rachid- Titulaire

IMBERT Audrey – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283318-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/182

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°496 : Collèges publics - Groupement de commandes pour les marchés d'exploitation et de maintenance multi technique

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/182 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner parmi les membres de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, 1 Conseiller départemental titulaire et 1 Conseiller départemental suppléant pour siéger au groupement de commandes pour les marchés d'exploitation et de maintenance multi technique des collèges publics.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil départemental décide à l'unanimité de désigner pour siéger au groupement de commandes pour les marchés d'exploitation et de maintenance multi technique des collèges publics :

Philippe Vidal – Titulaire
Audrey Imbert – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télérmission : 034-223400011-20210723-283319-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/183

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 432 : Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/183 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault :

- 10 Conseillers départementaux titulaires,
- 10 Conseillers départementaux suppléants.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

EL MOUDDEN Rachid - Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
MORERE Nicole – Titulaire
SOTO Jean-François – Titulaire
LEVEQUE Gaëlle – Titulaire
RIGAUD Jacques – Titulaire
MORGO Christophe – Titulaire
IMBERT Audrey – Titulaire
PASSIEUX Marie - Titulaire
FREY Sébastien – Titulaire

CHELVI-SANDIN Zita - Suppléante
CRISTOL Sébastien - Suppléant
VIDAL Philippe – Suppléant
FALIP Jean-Luc – Suppléant
CALVAT Renaud – Suppléant
PRADELLE Sylvie – Suppléante
HENRY Gabrielle – Suppléante
BOISSON Jérôme – Suppléant
PONS Marie Pierre - Suppléante

FABRE DE ROUSSAC Marie-Christine – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283070-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/184

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation N°83 : Association pour le développement et la valorisation de l'agriculture de l'Hérault (ADVAH)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/184 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association pour le développement et la valorisation de l'agriculture de l'Hérault. (ADVAH) :

- 9 Conseillers départementaux.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

GUIDEZ Serge – Titulaire
PELLET Yvon – Titulaire
LEVEQUE Gaëlle – Titulaire
GARCIN SAUDO Julie - Titulaire
GAYDY Vincent – Titulaire
PASSIEUX Marie – Titulaire
BOISSON Jérôme – Titulaire
RIGAUD Jacques – Titulaire
MORERE Nicole – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283297-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/185

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°241 : Maison d'enfants Bon Secours - Association Mas des Moulins (MECS)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/185 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au sein du conseil d'administration de l'association Mas des Moulins – Maison d'enfants Bon Secours, le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental, **MESQUIDA Kléber – Titulaire,**

ou son représentant, **CALUEBA Véronique – Titulaire.**

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283412-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/186

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°246 : Maison d'enfants Mon Oustal- Association des oeuvres sociales du Saint-Ponais (MECS)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/186 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner, au sein du conseil d'administration de l'association des œuvres sociales du Saint-Ponais – Maison d'enfants Mon Oustal, deux représentants du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MESQUIDA Kléber – Titulaire,

FALIP Jean-Luc – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283413-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/187

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°257 : Maison d'enfants Marie Caizergues - Montpellier

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/187 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner les représentants du Conseil départemental pour siéger au conseil d'administration de la Maison d'enfants Marie Caizergues à Montpellier ;

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Deux représentants du Conseil départemental :

MARKOVIC Jacqueline - Titulaire

CALUEBA Véronique - Titulaire

Un représentant de l'Administration départementale :

Le DGA - Solidarités Départementales – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283415-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/188

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°521 : Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (Aire d'accueil des gens du voyage)

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/188 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner le Président du Conseil départemental ou son représentant pour siéger au sein du Comité de pilotage relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Le Président du Conseil Départemental,
MESQUIDA Kléber - Titulaire

ou son Représentant,
VIDAL Philippe – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283485-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/189

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 531 : Conférence territoriale de l'action publique pour le Département de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/189 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour la Conférence territoriale de l'action publique pour le Département de l'Hérault le Président du Conseil départemental, membre de droit.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner le Président du Conseil Départemental MESQUIDA Kléber, membre de droit.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283487-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/190

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n° 46 : Etablissement Public Territorial du Bassin du Vidourle et de ses affluents

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/190 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein de l'établissement public territorial de bassin Vidourle (EPTB) :

Auprès du comité syndical :

- le Président du Conseil départemental, es-qualité,
- 4 Conseillers départementaux titulaires,
- 4 Conseillers départementaux suppléants,

Auprès du Comité de rivière :

- 2 Conseillers départementaux désignés au comité syndical.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Auprès du comité syndical :

BOISSON Jérôme - Titulaire
PELLET Yvon - Titulaire
MOULLIN TRAFFORT Patricia – Titulaire
GOUGEON Paulette – Titulaire

VASSAS MEJRI Claudine - Suppléante
MEUNIER Cyril - Suppléant
MORGO Christophe - Suppléant
LOPEZ Jérôme – Suppléant

Auprès du Comité de rivière :

BOISSON Jérôme – Titulaire
GOUGEON Paulette – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le	: 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le	: 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20210723-283069-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/191

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°140 : ARS - Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la
Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) de l'Hérault

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/191 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la
désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner pour siéger au sein du comité départemental de l'aide médicale
urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires :

- 1 Conseiller départemental titulaire,
- 1 Conseiller départemental suppléant.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

LOPEZ Jérôme- Titulaire

CHELVI-SANDIN Zita – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283418-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/192

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°389 : ARS - Conseil de surveillance et Conseil territorial de santé

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/192 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs

Il nous est demandé de désigner les représentants du Conseil départemental au sein du Conseil de surveillance et du conseil territorial de santé de l'A.R.S:

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- **Après du Conseil de surveillance :**

Le Président du Conseil départemental, MESQUIDA Kléber - Titulaire

ou **son représentant**, WEBER Patricia - Titulaire

- **Après du conseil territorial de santé :**

CRISTOL Sébastien - Titulaire

IMBERT Audrey – Suppléante

La Directrice de La Pmi - Titulaire

La Directrice Adjointe de La Pmi – Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283417-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/193

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°564 : Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura. Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/193 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du Code des Collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé de désigner au regard de la parité, un binôme de Conseillers départementaux (1 seul(e) élu(e) représentera le Département au conseil d'administration du Centre international de recherche et documentation occitanes – Institut occitan de Cultura.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

MOULLIN TRAFFORT Patricia – Titulaire

LEVEQUE Gaëlle- Suppléante.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283402-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/194

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°546 ARS - Système d'information de suivi des orientations pour personnes en situation de handicap

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/194 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est proposé de désigner au sein du système d'information de suivi des orientations pour personnes en situation de handicap de l'ARS :

- 1 Conseiller départemental.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

HENRY Gabrielle – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283416-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/195

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°73 : EHPAD de la Croix d'Argent - Jean Périquier - Montpellier - Complément de désignation - personnalités Qualifiées

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/195 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé, en plus des 5 conseillers départementaux désignés lors de l'Assemblée départementale du 01/07/21 (Délibération n°AD/010721/H/17) pour siéger au conseil d'administration de l'EPHAD de la Croix d'Argent Jean Périquier à Montpellier de désigner :

- Au titre des personnalités qualifiées :

2 personnalités qualifiées.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

- ALBERT Hélène en qualité de Présidente d'ALMA 34
- MALZIEU Christine en qualité de Directrice retraitée.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283260-DE-1-1



Délibération n°AD/230721/H/196

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 23 juillet 2021
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Désignation n°72 : Hérault Logement - Personnalités qualifiées

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/230721/H/196 du Président à l'assemblée départementale,

Vu les articles L.3121-22 et L.3121-23 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation des membres du Conseil départemental ou de ses délégués dans les organismes extérieurs ;

Il nous est demandé, en plus des 6 Conseillers départementaux désignés lors de l'Assemblée départementale du 01/07/21 (Délibération n°AD/010721/H/16), pour siéger au conseil d'administration d'Hérault Logement de désigner :

- 7 membres désignés comme personnes qualifiées dans le domaine des politiques de l'habitat, dont 2 membres au moins ont la qualité d'élus,
- 1 représentant des associations pour l'insertion et le logement social.

Après en avoir délibéré

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de désigner :

Au titre des personnalités qualifiées :

MULLA Christine – Titulaire
COMBES Alain - Titulaire
VAN DEN BROECKE Anne – Titulaire
ILLAIRE Régine - Titulaire
CHOMEL Augustin - Titulaire
PEISTEIL Roselyne - Titulaire
TONDON Laure - Titulaire

Au titre d'une association pour l'insertion et le logement social :

ROBEQUAIN Dominique – Titulaire.

Réceptionné par la préfecture le : 29 juillet 2021
Publié et certifié exécutoire le : 29 juillet 2021
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20210723-283592-DE-1-1



Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs

Direction générale des services
Mission Pilotage Stratégique
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

Le recueil des actes administratifs n° 27 Tome 2 relatif à la **séance publique qui s'est tenue le vendredi 23 juillet 2021** est mis à la disposition du public à compter de ce jour.

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

**Affiché sur le panneau d'annonces officielles
du Conseil départemental de l'Hérault**

Le **29 JUL, 2021**

P/ le Directeur général des services
et par intérim,


Philippe Loubet Del Par
DGA - Solidarités départementales